

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION PAR L'EMPLOI DE SAVOIE



2022-2024



LE DÉPARTEMENT

www.savoie.fr

Préambule

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion « a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » par l'institution du rSa.

Le rôle de chef de file du Conseil Départemental dans la définition et la conduite de la politique d'insertion se concrétise par l'élaboration d'un **Programme Départemental d'Insertion** (PDI), qui a pour vocation de :

- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- recenser les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion,
- planifier les actions d'insertion correspondantes.

Les Départements assurent également l'articulation au niveau territorial des politiques d'insertion au travers du **Pacte territorial d'insertion** (PTI). Convention multipartenariale, le PTI formalise les engagements et définit les modalités de coordination des actions entreprises par chacun.

Le PDI 2018-2020, prorogé en 2021, a initié quelques ajustements nécessaires au regard des évolutions réglementaires impactant le dispositif rSa mais surtout des conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Si le **Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi** (PDIE) 2022-2024 s'inscrit dans la continuité des programmes précédents, il se veut également porteur d'une nouvelle dynamique résolument tournée vers le retour à l'emploi. Véritable feuille de route opérationnelle du Département pour les trois prochaines années, il n'en sera pas moins évolutif au regard du contexte législatif et réglementaire et adaptable pour s'articuler aux autres dispositifs d'insertion du territoire et aux modalités de partenariat local.

Sommaire

Préambule	2
I. Le cadre d'intervention et le contexte socio-économique de la Savoie	4
1. Le cadre d'intervention.....	4
a. Un PDIE qui tient compte des orientations stratégiques nationales et locales	4
b. Un PDIE qui s'inscrit dans la mise en œuvre du futur service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)	5
c. Un PDIE qui répond aux spécificités des territoires de Savoie	6
2. Le contexte socio-économique de la Savoie	7
a. La Savoie en quelques chiffres	7
b. Une situation socioéconomique fortement impactée par la crise mais des indicateurs 2021 qui semblent annoncer une reprise.....	7
c. Le profil des bénéficiaires rSa savoyards	10
II. Le bilan du PDI 2018-2020	14
1. Une offre d'insertion riche et diversifiée : quelques indicateurs	14
2. Un travail de lisibilité qui reste à mener	17
III. Les ambitions du PDIE 2022-2024 : une programmation centrée sur l'emploi	18
1. Les orientations du nouveau PDIE	18
a. Les 3 enjeux transversaux.....	20
b. Les 3 axes d'intervention opérationnelle.....	21
2. La déclinaison opérationnelle du PDIE 2022-2024 : 16 fiches actions	21
➔ Accélérer l'entrée dans le parcours	23
➔ Améliorer le suivi et mieux coordonner les parcours d'insertion	25
➔ Adapter les parcours aux besoins spécifiques des personnes	26
➔ Associer les usagers à la construction et à l'évaluation de la politique départementale d'insertion	29
➔ Développer l'accès aux contrats unique d'insertion Parcours emploi compétences (CUI-PEC)	30
➔ Mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique pour multiplier les opportunités d'accès à l'emploi	31
➔ Utiliser le levier des clauses d'insertion	32
➔ Soutenir l'entrepreneuriat des publics en insertion.....	33
➔ Rapprocher les publics en insertion du monde de l'entreprise	34
➔ Renforcer les parcours relevant la Garantie d'activité	35
➔ Renforcer la visée professionnelle des actions d'insertion.....	36
➔ Améliorer l'accès aux soins des personnes en insertion	37
➔ Favoriser la mobilité des publics en précarité	38
➔ Développer le soutien à la parentalité	39
➔ Garantir l'accès au numérique pour tous	40
➔ Maintenir une offre d'accompagnement social diversifiée	41
ouverte à tous les publics en précarité.....	41
Annexes : la méthodologie d'élaboration du PDIE	42
Glossaire.....	57

I. Le cadre d'intervention et le contexte socio-économique de la Savoie

1. Le cadre d'intervention

La politique d'insertion du Département s'inscrit dans un écosystème regroupant de nombreux acteurs.

Le PDIE 2022-2024 est élaboré en cohérence avec les autres politiques de solidarité, qu'elles émanent des partenaires du territoire, de l'État ou de l'Union européenne. Cette programmation triennale permet une mise en cohérence des temporalités avec d'autres dispositifs.

Elle permet également de s'adapter à la réalité des territoires et aux besoins des publics en difficulté, en premier lieu les bénéficiaires du rSa, suite aux répercussions de la crise sanitaire.

Enfin, l'élaboration du PDIE est concomitante à la volonté du Département de mettre en place le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

a. Un PDIE qui tient compte des orientations stratégiques nationales et locales

- Le schéma social unique du Département 2020-2024

S'il concerne l'ensemble des compétences sociales du Département, le schéma social unique du Département de la Savoie fixe des objectifs spécifiques en matière d'insertion, qui répondent aux orientations nationales visant à renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi et à améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

- Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2020-2024

Ce plan, co-piloté par l'État et le Département, vise à accompagner et à fluidifier les parcours d'accès et de maintien dans le logement des personnes en difficulté sociale. Il repose sur 3 grands axes :

- le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des publics du plan,
- l'accompagnement des usagers dans la réalisation de leur parcours résidentiel,
- la priorité donnée au maintien dans le logement, via notamment la prévention des expulsions locatives.

- La nouvelle programmation du fonds social européen : le FSE + 2021-2027

Le nouveau Programme Opérationnel National (PON) fait état d'un FSE plus inclusif qu'auparavant. Si l'objectif premier reste l'insertion professionnelle, les actions visant la levée des freins périphériques sont renforcées et l'ouverture des publics clairement affichée.

Le Département pourra se positionner sur deux objectifs spécifiques :

- favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi,
- Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

- **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, prorogée d'une année**

Par la signature de la convention d'appui 2019-2021 à la prévention et lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, le Département de la Savoie s'est notamment engagé à mettre en œuvre des mesures visant à l'amélioration de l'insertion des allocataires du rSa.

Les objectifs sont :

- garantir aux bénéficiaires du rSa une orientation rapide et pertinente pour redonner du sens au parcours d'insertion sociale et professionnelle (= 100 % d'orientations en moins d'1 mois),
- démarrer rapidement un parcours d'accompagnement pour mobiliser les bénéficiaires du rSa le plus rapidement possible, (= délai de 1^{er} rendez-vous sous 2 semaines après la notification de l'orientation, 90% de contractualisation au 1^{er} rendez-vous)
- rencontrer l'intégralité des bénéficiaires du rSa et augmenter la garantie d'activité (100% des contrats d'engagements réciproques signés par les 2 parties dans les 2 mois qui suivent la notification d'orientation, augmentation des entrées en accompagnement global et en garantie d'activité départementale).

Ils répondent au principe qu'un accompagnement adapté mis en place dès l'entrée dans le dispositif rSa permet à la personne de voir sa situation s'améliorer plus rapidement et favorise sa sortie positive du dispositif.

La convention devrait être prorogée jusqu'à juin 2023. Ainsi, certaines actions expérimentées depuis 2019 dans le cadre du plan pauvreté ont vocation à intégrer progressivement le PDIE.

- **Les principes de collaboration entre le Département et Pôle Emploi conformément au protocole national ADF – DGEFP Pôle Emploi**

Le partenariat Pôle Emploi - Département a permis de mettre en place l'approche globale et coordonnée de l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragiles quels que soient leurs statuts. Il vise également à sécuriser les échanges de données nécessaires à l'accompagnement des publics.

- b. Un PDIE qui s'inscrit dans la mise en œuvre du futur service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

En tant que chef de file de l'insertion, le Département inscrit sa démarche dans une dynamique partenariale de concertation ; avec l'État, mais également avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, en premier lieu Pôle Emploi, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes.

Le SPIE vise à assurer, via une meilleure coordination opérationnelle des acteurs de l'insertion, un droit à l'accompagnement personnalisé vers l'activité et l'emploi à toute personne rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à entrer dans le marché du travail.

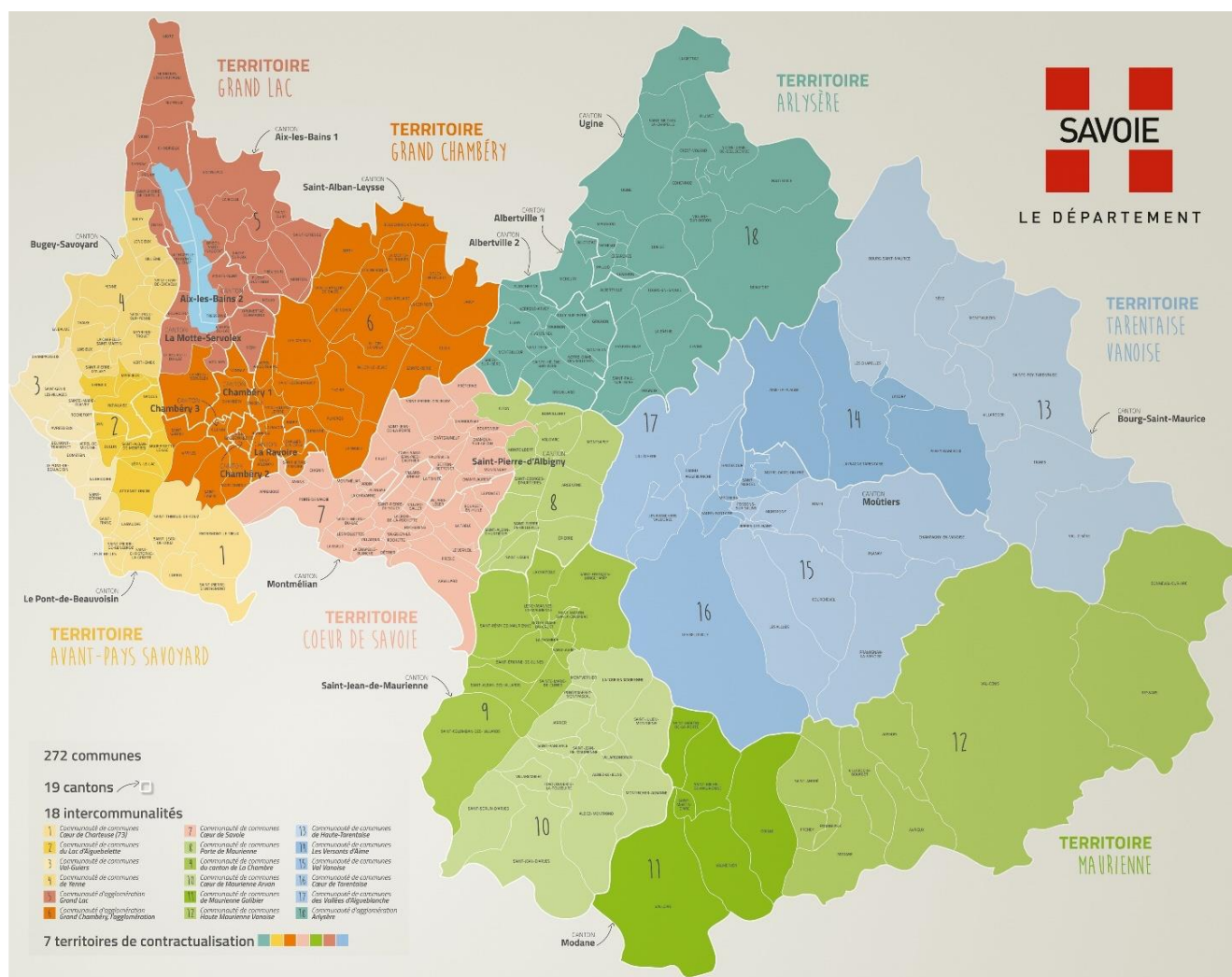
Les objectifs du SPIE sont de :

- simplifier les démarches au maximum,
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs,
- proposer un parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées,
- garantir un parcours suivi et « sans couture »

c. Un PDIE qui répond aux spécificités des territoires de Savoie

En Savoie, l'action sociale du Département est largement territorialisée. Supervisés par la Direction du développement et de l'inclusion sociales (DDIS), les dispositifs d'insertion et la mise en œuvre du rSa sont déployés par les sept Maisons sociales du Département (MSD), correspondant aux grands bassins de vie.

Cette organisation répond à la volonté d'adapter les interventions du Département aux réalités des différents territoires et d'assurer les missions sociales au plus près des usagers.



2. Le contexte socio-économique de la Savoie

Si le département de Savoie connaissait une situation de quasi de plein-emploi, la crise sanitaire a eu de fortes répercussions sur le marché du travail et notamment sur les emplois peu qualifiés et les emplois saisonniers. La **Savoie reste dans une situation plus favorable** que d'autres départements sur le front de l'insertion et de l'emploi mais **la situation des personnes les plus précaires s'est fortement détériorée** durant la crise.

a. La Savoie en quelques chiffres

432 548 habitants en 2020 (5,4 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Une superficie de 6 028 km² - 72 habitants par km² (contre 114 en Auvergne-Rhône-Alpes)

90 % du territoire situé en zone de montagne, ce qui engendre des difficultés de mobilité importantes pour les publics en difficulté

Des caractéristiques socio-démographiques et économiques différentes entre les 7 bassins de vie :

52 % de la population concentrée dans l'aire urbaine de Chambéry

La Maurienne et la Tarentaise, 2 territoires confrontés aux enjeux de saisonnalité

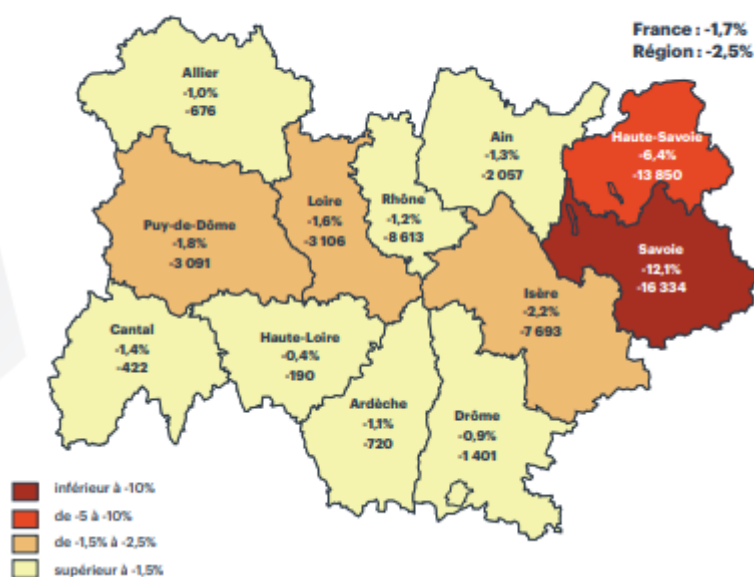
L'avant-pays savoyard, tourné vers l'Isère et le Rhône

b. Une situation socioéconomique fortement impactée par la crise mais des indicateurs 2021 qui semblent annoncer une reprise

Une forte chute de l'emploi salarié en 2020

Fin décembre 2020, la Savoie comptait 118 600 emplois salariés privés, soit 16 334 emplois de moins en un an

Évolution de l'emploi salarié privé
entre le 4^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020



Source : Auvergne Rhône-Alpes Entreprises – Note de conjoncture économique avril 2021

Si l'ensemble des entreprises est touché, l'importance des activités touristiques dans le département dégrade fortement la situation au niveau local

Une économie savoyarde portée par le tourisme

(22% de l'emploi total salarié du secteur privé)

Le recrutement des saisonniers dans les activités touristiques et sportives a été très limité en 2020

	Savoie		Auvergne-Rhône-Alpes
	T4 2020	Évol. sur un an	Évol. sur un an
Industrie	21 039	-1,1%	-1,7%
Construction	13 652	+3,1%	+2,1%
Commerce et services hors intérim	79 647	-16,7%	-3,1%
Dont Hôtellerie restauration	7 985	-55,4%	-21,3%
Intérim	4 297	-11,8%	-4,9%
Total emploi salarié privé	118 635	-12,1%	-2,4%

Source : Auvergne Rhône-Alpes Entreprises – Note de conjoncture économique avril 2021

La baisse globale des emplois masque des **évolutions sectorielles contrastées**. Les secteurs les plus touchés sont l'hébergement-restauration (-9 928), les autres services non marchands, incluant les remontées mécaniques (-4 644), et le commerce (-1 819).

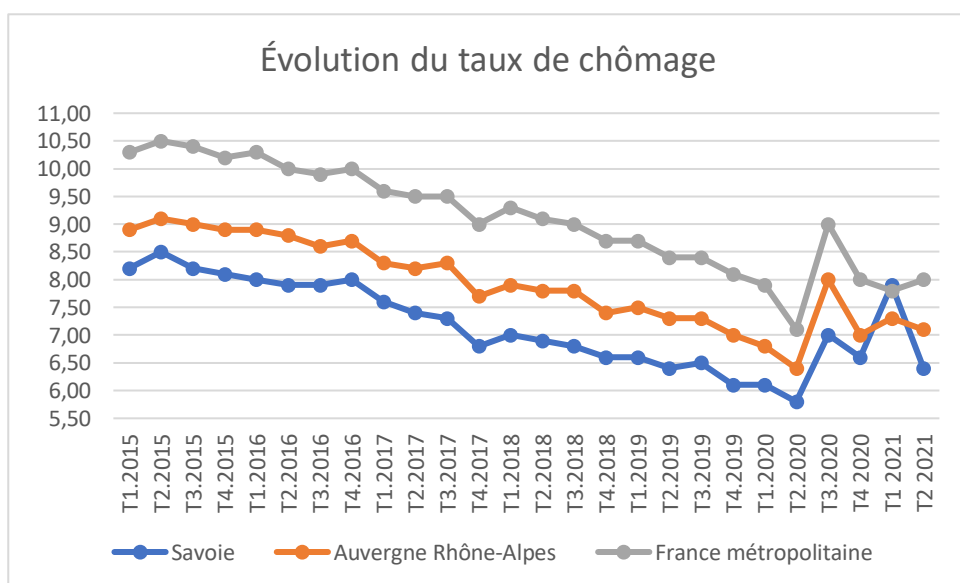
Dans l'industrie, la Savoie est le département qui a subi la plus forte baisse de la région au 4^{ème} trimestre 2020 (-0,8 %). Mais sur un an, le recul des effectifs est moins marqué (-1,1 %) qu'en région (-1,7 %) et qu'en France (-1,9 %)

Dans une analyse de septembre 2021, l'INSEE, confirme que « du fait de ses spécificités, Auvergne-Rhône-Alpes a été l'une des régions les plus durement touchées économiquement pendant le premier confinement » et la Savoie plus particulièrement.

Depuis début 2021, plusieurs indicateurs savoyards semblent annoncer une amélioration.

Un taux de chômage en baisse

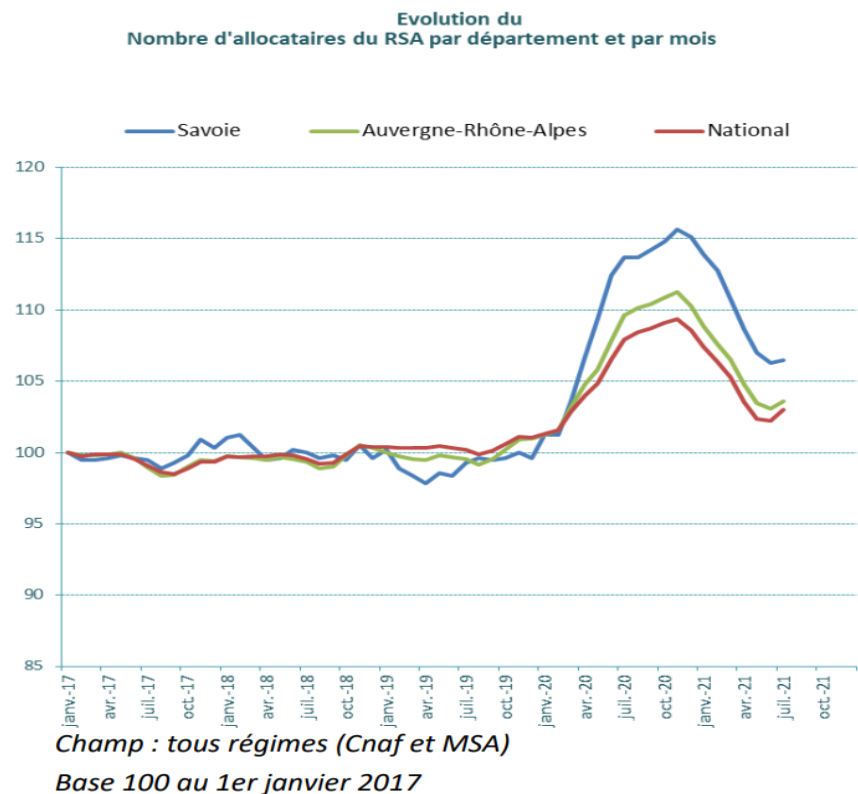
*Alors que la situation se stabilise au niveau national, la Savoie, voit son taux de chômage en nette baisse pour s'établir à **6,4%** au 2^{ème} trimestre 2021, retrouvant ainsi quasiment son niveau d'avant-crise*



Source INSEE, CVS

Un nombre de bénéficiaires du rSa qui se stabilise

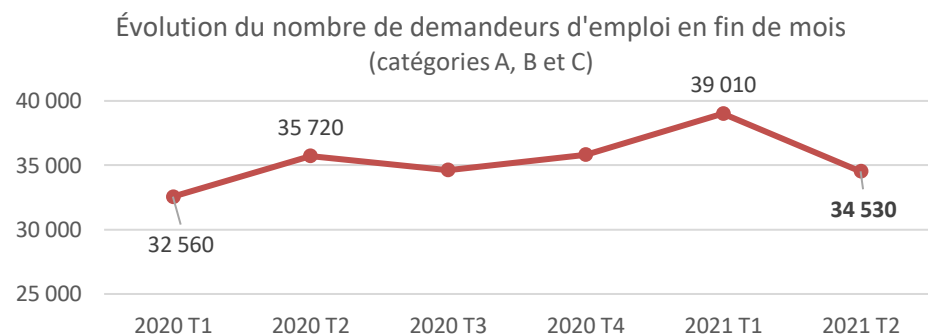
Après avoir fortement augmenté en 2020 du fait de la crise sanitaire, les effectifs de bénéficiaires du rSa se sont stabilisés à l'automne, et diminuent régulièrement depuis début 2021 ; retrouvant progressivement le niveau d'avant-crise.



Source : Note conjoncturelle Dreets 2^{ème} trimestre 2021

Données Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares

Une demande d'emploi qui amorce une baisse



Source : dreets Rhône-Alpes – DE de catégories A, B et C

En Savoie, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) **baisse** de 11,5 % sur un trimestre et de **3,4 % sur un an**. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce nombre baisse de 1,8 % sur un trimestre et de 2,4 % sur un an.

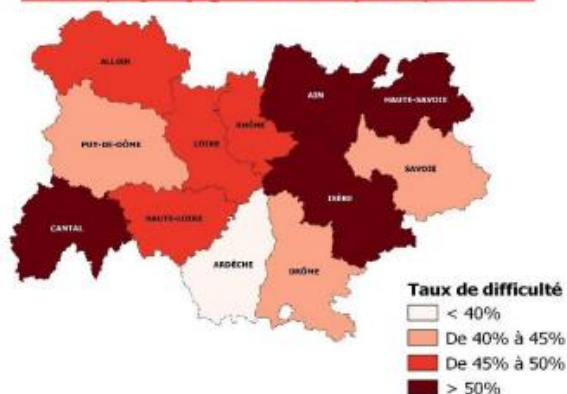
44 % des personnes sont demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)

21% sont des demandeurs d'emploi de **très longue durée** (+ de 24 mois)

Un marché du travail dynamique mais en tension dans certains secteurs

Les difficultés de recrutement

Part de projets jugés difficiles par département



Par secteur d'activité

Auvergne-Rhône-Alpes



Les métiers difficiles à pourvoir

Métiers classés par volume de projets de recrutement jugés difficiles à pourvoir par les employeurs

	Projets 2021	dont difficiles	% difficiles		% saisonniers
			Région	France	
Aides-soignants	10 590	7 620	72%	68%	13%
Aides à domicile, aides ménagers, travail. familiaux	8 750	7 430	85%	77%	15%
Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs	25 570	7 030	28%	29%	96%
Prof. animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	11 300	5 370	47%	37%	66%
Aides emp. poly. cuisine (y.c. crêpes, pizzas, plonge ...)	10 500	4 600	44%	38%	40%
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	11 900	4 570	38%	42%	69%
Agents d'entretien de locaux (y c ATSEM)	9 840	3 980	40%	39%	26%
Cuisiniers	6 590	3 120	47%	49%	59%
Employés de l'hôtellerie	7 720	3 060	40%	39%	80%
Employés de maison et personnels de ménage	4 510	3 020	67%	65%	31%

Lecture: Aides-soignants est le métier qui présente le plus de projets jugés difficiles en Auvergne-Rhône-Alpes. 72% des projets de recrutement de ce métier sont jugés difficiles dans la région contre 68% en France. Par ailleurs, 13% des projets de ce métier dans la région sont liés à une activité saisonnière.

Source : Enquête besoins en main-d'œuvre 2021 – Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

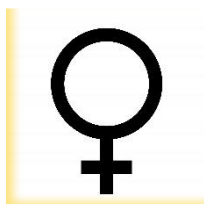
c. Le profil des bénéficiaires rSa savoyards

Données issues du **bilan rSa 2020** – Source Iodas – Analyse DDIS

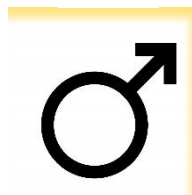
Sur une base de **6 805 foyers bénéficiaires du rSa**

Sexe

52 %



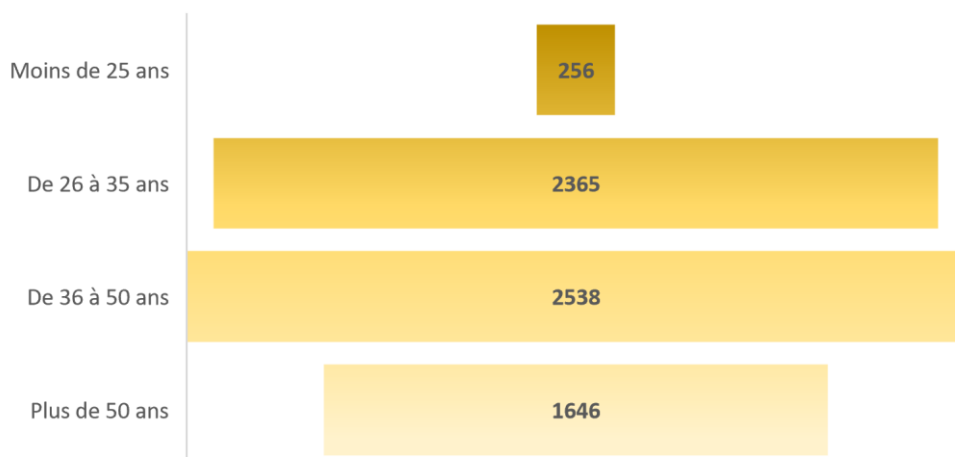
48 %



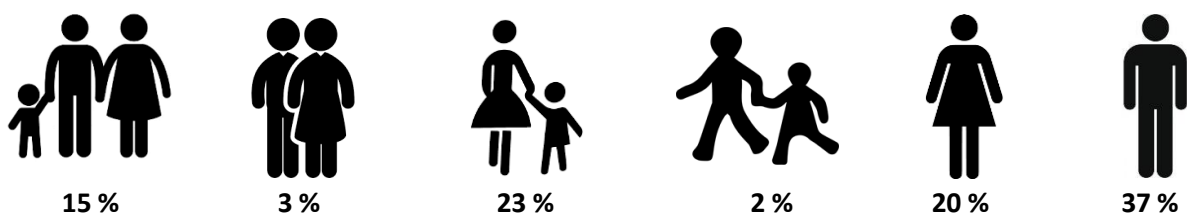
Âge

4% des foyers bénéficiaires du rSa ont - **de 25 ans 24 %** ont + **de 50 ans**

Répartition par âge des foyers bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs



Composition familiale

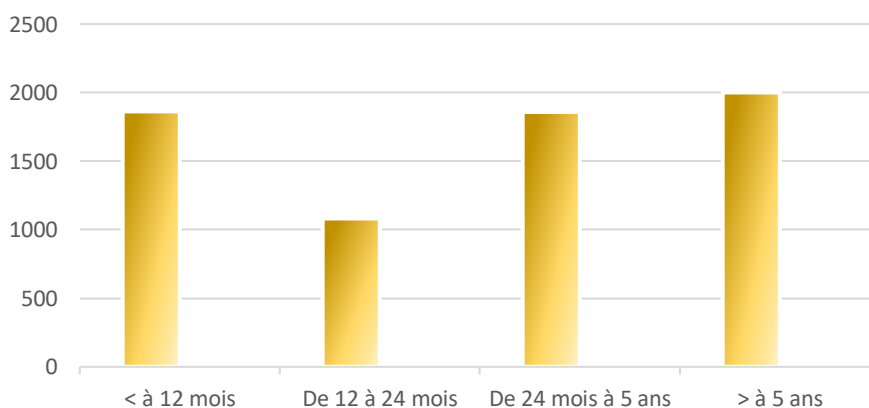


57 % des foyers bénéficiaires du rSa se déclarent **personne seule sans enfant**
Les femmes seules avec enfant(s) représentent **23 %** des foyers bénéficiaires du rSa

Ancienneté dans le dispositif rSa

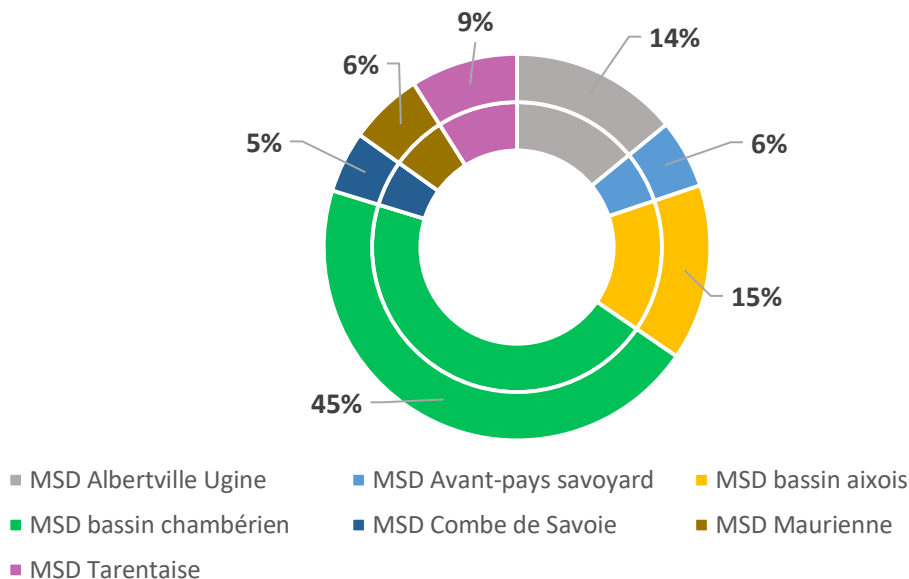
57 % des foyers bénéficiaires du rSa sont dans le dispositif depuis + **de 24 mois**

Répartition par ancienneté des foyers bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs



Répartition territoriale

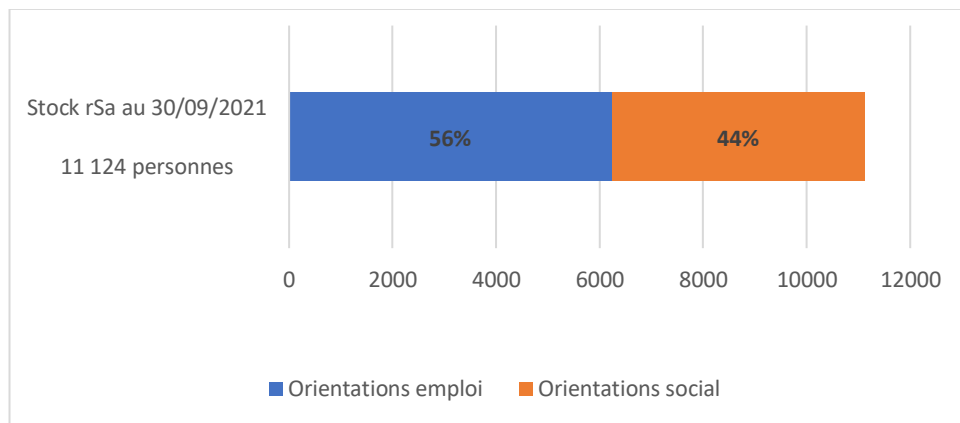
Répartition géographique des foyers bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs



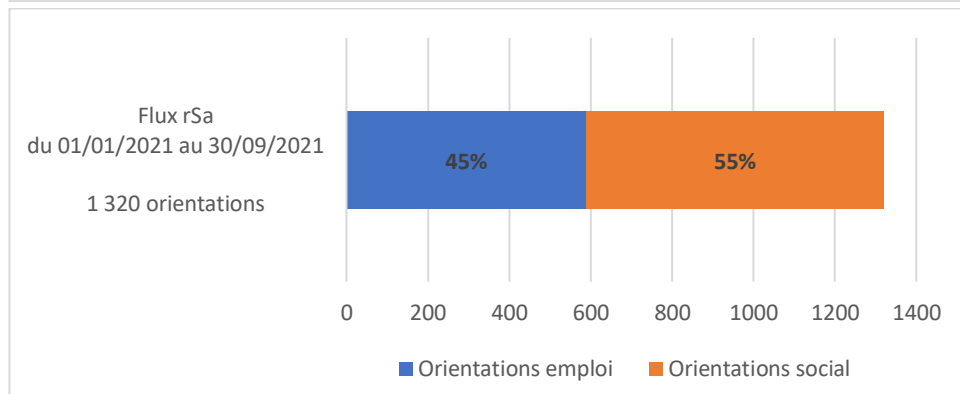
Actualisation au 30 septembre 2021

La Savoie compte **5 704 foyers bénéficiaires du rSa**, ayant un droit payable en septembre 2021 (source Caf)

Au 30 septembre 2021, la Savoie compte **11 124** personnes ayant un droit rSa ouvert (source BOBI)



Du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021, le Département a procédé à l'orientation de **1 320 nouveaux entrants rSa** (source BOBI)



Zoom sur les bénéficiaires du rSa « orientés emploi »

Source : statistique mensuelle du marché du travail – données brutes à fin août 2021

4 037 demandeurs d'emploi en fin de mois ayant un droit ouvert au rSa sont recensés en Savoie. Cela représente 12 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C.

Répartition de cette population par modalité d'accompagnement

Modalité accompagnement	DEFM ABC rSA Savoie	
	Nombre	%
Suivi	528	13%
Guidé	1 565	39%
Renforcé	1 594	39%
Accompagnement global	331	8%
Autres ou non renseigné	19	0%
Total	4 037	100%

Répartition par ancienneté d'inscription

	DEFM ABC rSA Savoie	
	Nombre	%
Moins de 1 an	2 220	55%
1 à 2 ans	915	23%
2 ans à 3 ans	430	11%
3 ans et plus	472	12%
Total	4 037	100%

Ancienneté moyenne (jours)	DEFM ABC rSA Savoie	DEFM ABC Savoie
	517	534

Parmi les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert au rSA en Savoie, la proportion de **demandeurs d'emploi durablement éloignés de l'emploi** est de **38 %**.

(Les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi sont définis comme ayant cumulé 12 mois (ou plus) d'inactivité totale au cours des 15 derniers mois)

II. Le bilan du PDI 2018-2020

Malgré le contexte sanitaire qui a entravé les accompagnements des bénéficiaires du RSA, un certain nombre de leviers sont restés très actifs.

1. Une offre d'insertion riche et diversifiée : quelques indicateurs

❖ Des accompagnements socioprofessionnels ciblés cofinancés par le Fonds social européen

- 323 travailleurs indépendants bénéficiaires du rSa
- 109 personnes bénéficiaires de la protection internationale
- 105 femmes dans un parcours d'insertion professionnelle
- 550 participants au sein du PLIE de Grand Chambéry (plan local pour l'insertion et l'emploi)



*2 300 000 € de crédits FSE et 1 400 000 € de crédits départementaux mobilisés entre 2018 et 2020 ont permis d'accompagner plus de **3 300 savoyards** dans leur parcours d'insertion.*

❖ La garantie d'activité largement mobilisée

L'accompagnement global

8 conseillers Pôle Emploi dédiés, en lien avec les travailleurs sociaux du Département

1 825 personnes accompagnées
44% de personnes brSa

En moyenne, **47% de retour à l'emploi**

L'accompagnement socioprofessionnel personnalisé - ASPP

503 participants

62% de femmes

61% de personnes brSa

Sur les 374 sorties

24 % de sortie en situation d'activité / formation / emploi (tout type d'emploi)

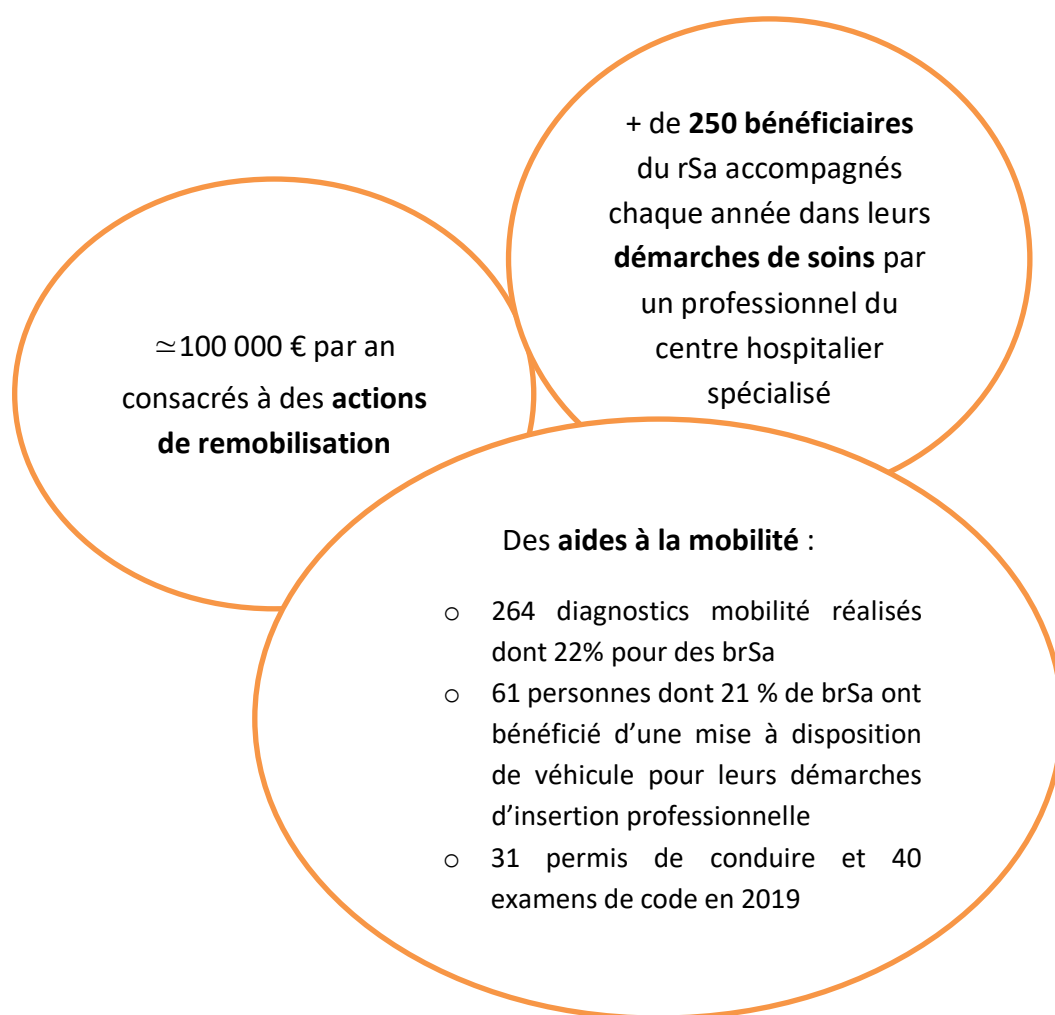
59 % de sortie avec travail réalisé sur les freins identifiés lors de la prescription

18 % d'abandon

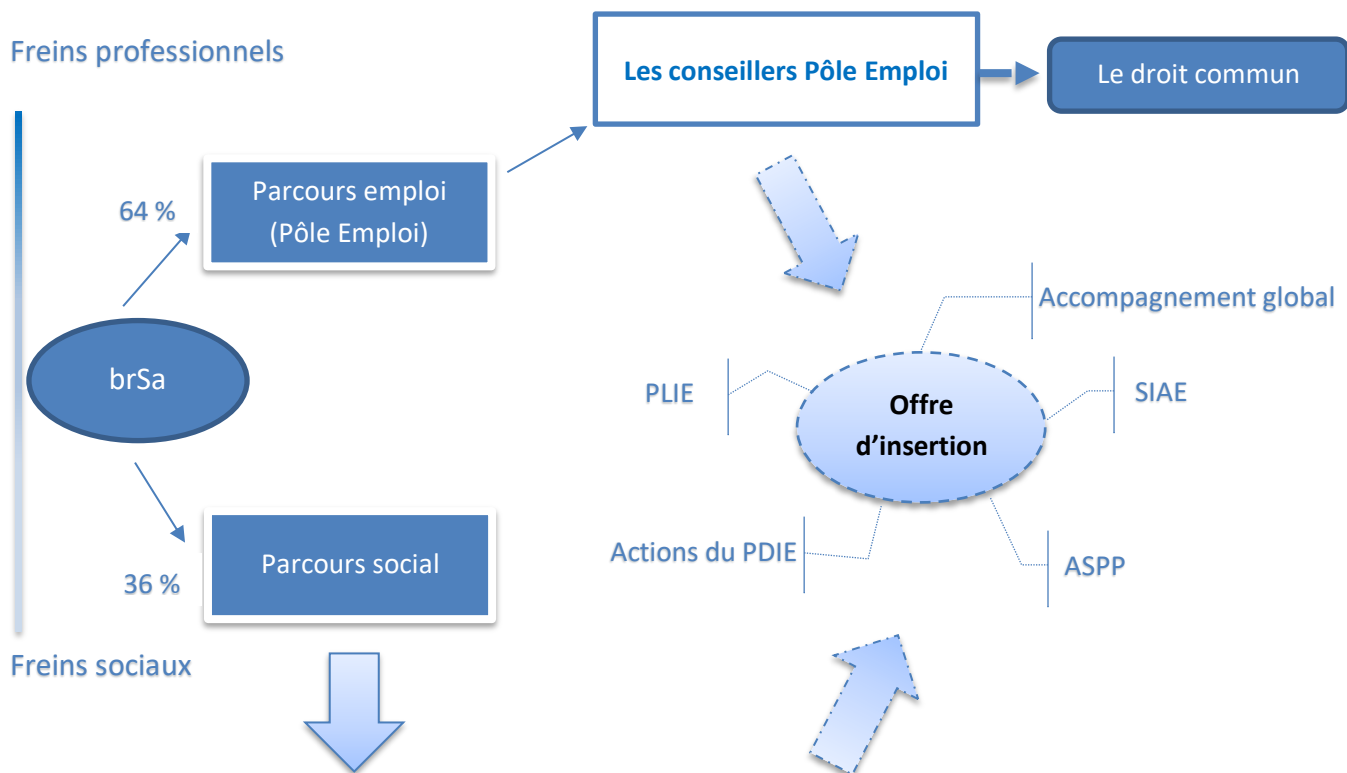
❖ Les emplois aidés et les clauses sociales

2018	2019	2020
66 PEC rSa	47 PEC rSa	53 PEC rSa
290 CDDI rSa en ACI	236 CDDI rSa en ACI	247 CDDI rSa en ACI
<u>Les clauses sociales au Département :</u> 17 256 heures 77 participants dont 11 brSa	<u>Les clauses sociales au Département :</u> 30 143 heures 102 participants dont 18 brSa	<u>Les clauses sociales au Département :</u> 20 198 heures 79 participants dont 15 brSa

❖ Des moyens conséquents mobilisés pour l'accompagnement social



- ❖ Des référents uniques spécialisés pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires



Le Département	1) Les référents cohésion sociale pour les travailleurs non-salariés 2) Les assistantes sociales de secteur pour toutes les autres personnes
Missions locales jeunes (Aix-les-Bains, Chambéry)	Les jeunes de - de 25 ans avec charge de famille
CCAS (Aix-les-Bains, Chambéry, Albertville)	Les publics isolés (hommes seuls, femmes seules et couples sans enfants)
Mutualité sociale agricole	Les exploitants agricoles
LA SASSON	Les personnes issues de la Communauté des Gens du voyage ayant un mode de vie itinérant

2. Un travail de lisibilité qui reste à mener

La volonté du Département de coordonner son intervention avec celles de ses partenaires se décline dans diverses conventions mais les articulations de travail restent à renforcer.

L'offre d'insertion est riche sur le département et il existe de nombreux dispositifs que les professionnels peuvent mobiliser au cours d'un parcours d'accompagnement mais cette offre n'est pas toujours répertoriée de manière claire et pratique et n'est pas actualisée régulièrement.

En effet, peu d'outils pratiques existent aujourd'hui. Par conséquent, une partie de l'information peut ne pas circuler de manière optimale, et elle n'est pas toujours partagée entre agents, partenaires et allocataires du rSa.

Cette méconnaissance de l'offre et le cloisonnement des interventions nuisent à la mobilisation des publics mais également à la pertinence de l'accompagnement proposé.

Le PDIE 2022-2024 préfigure l'un des enjeux forts du futur SPIE : structurer et approfondir la coordination et le maillage des professionnels autour du parcours de la personne accompagnée. Trois axes sont retenus :

- Améliorer et harmoniser le parcours des bénéficiaires (usagers)
- Favoriser l'acculturation entre les professionnels (acteurs)
- Mieux articuler l'offre avec les besoins économiques (dispositifs)

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Conseil départemental conclut avec les partenaires du territoire un Pacte Territorial d'Insertion - PTI - qui définit les priorités partagées, les modalités de coordination et les engagements de chacun pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en insertion.

En Savoie, l'élaboration du PTI intègre une réflexion plus large menée dans le cadre du déploiement du Service public de l'insertion par l'emploi - SPIE – afin de structurer et de donner de la lisibilité à l'offre d'insertion. Ainsi, les travaux portés par l'équipe dédiée SPIE serviront également de base de travail pour l'élaboration du prochain PTI.

L'animation départementale et locale permettra de recenser les interventions de chaque acteur intégré à la démarche afin de construire une offre d'insertion cohérente. Il s'agira également de décliner les articulations et les modalités de collaboration des partenaires, en premier lieu :

- les services de l'État sur les politiques de l'emploi,
- les acteurs du service public de l'emploi sur la coordination des parcours,
- la Région sur l'accès à la formation professionnelle et l'apprentissage.

III. Les ambitions du PDIE 2022-2024 : une programmation centrée sur l'emploi

Une programmation triennale permet d'afficher la vision stratégique du Département à moyen terme. Le PDIE 2022-2024 entend poursuivre les démarches engagées tout en intensifiant les moyens visant à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Pour consolider les bases de son intervention et en cohérence avec les orientations nationales, la **visée professionnelle des accompagnements sera renforcée**. Quelle que soit l'orientation des personnes, des accompagnements dédiés seront proposés pour faire de la reprise durable d'activité l'objectif final de tout parcours d'insertion.

1. Les orientations du nouveau PDIE

(cf en annexe le détail de la méthodologie d'élaboration du PDIE)

L'élaboration du PDIE 2022-2024 est le fruit d'un travail de réflexion commun mené avec les professionnels du Département et les acteurs de l'insertion.

- ✓ Un **travail de diagnostic et de réflexion** mené dans chaque Maison sociale du Département (MSD), en associant les partenaires du territoire
- ✓ Des **réunions partenariales** pour présenter la démarche et échanger sur les orientations

Les réflexions et les pistes d'actions envisagées ont pu être relayées lors de différentes instances :

- Le Service public de l'emploi territorial qui réunit notamment la DDETSP, la Région, Pôle Emploi, Cap Emploi, Les Missions locales jeunes...
 - Le comité de pilotage Pôle Emploi / Département / MDPH
 - Les comités techniques rSa avec la CAF et la MSA
 - Certains comités techniques avec des partenaires : le Centre hospitalier spécialisé, le CCAS de Chambéry, les associations Aider, La Sasson...
- ✓ Une **équipe projet**, composée de la Direction du développement et de l'inclusion sociale, de représentants des MSD et de Pôle Emploi, chargée de formaliser une proposition,

3 rencontres ont permis d'aborder successivement les trois axes d'intervention opérationnelle du nouveau PDIE et de décliner les objectifs de chaque fiche action.

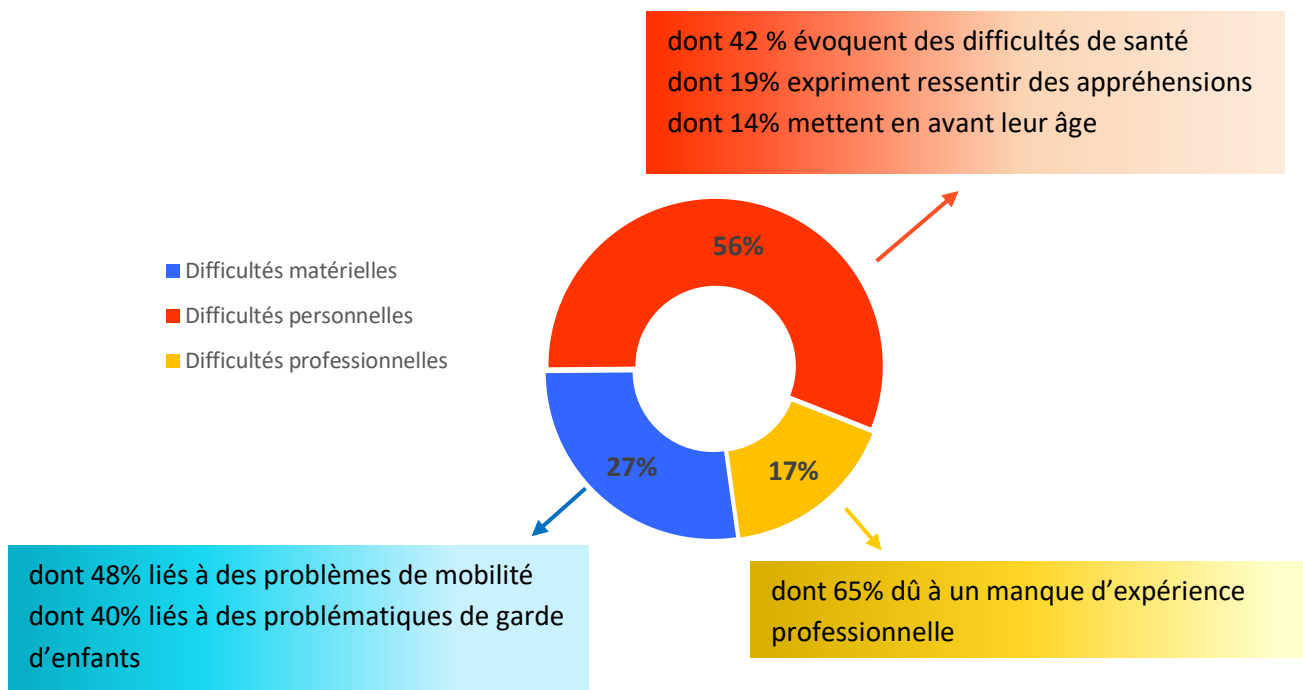
- ✓ La **diffusion d'un questionnaire permettant de recueillir l'avis des bénéficiaires** sur les actions d'insertion en Savoie. Il en ressort quelques grandes tendances.

107 questionnaires ont été renseignés

- 77 % des personnes ont bénéficié d'une ou plusieurs actions d'insertion
- 91 % répondent avoir été satisfaites de l'action

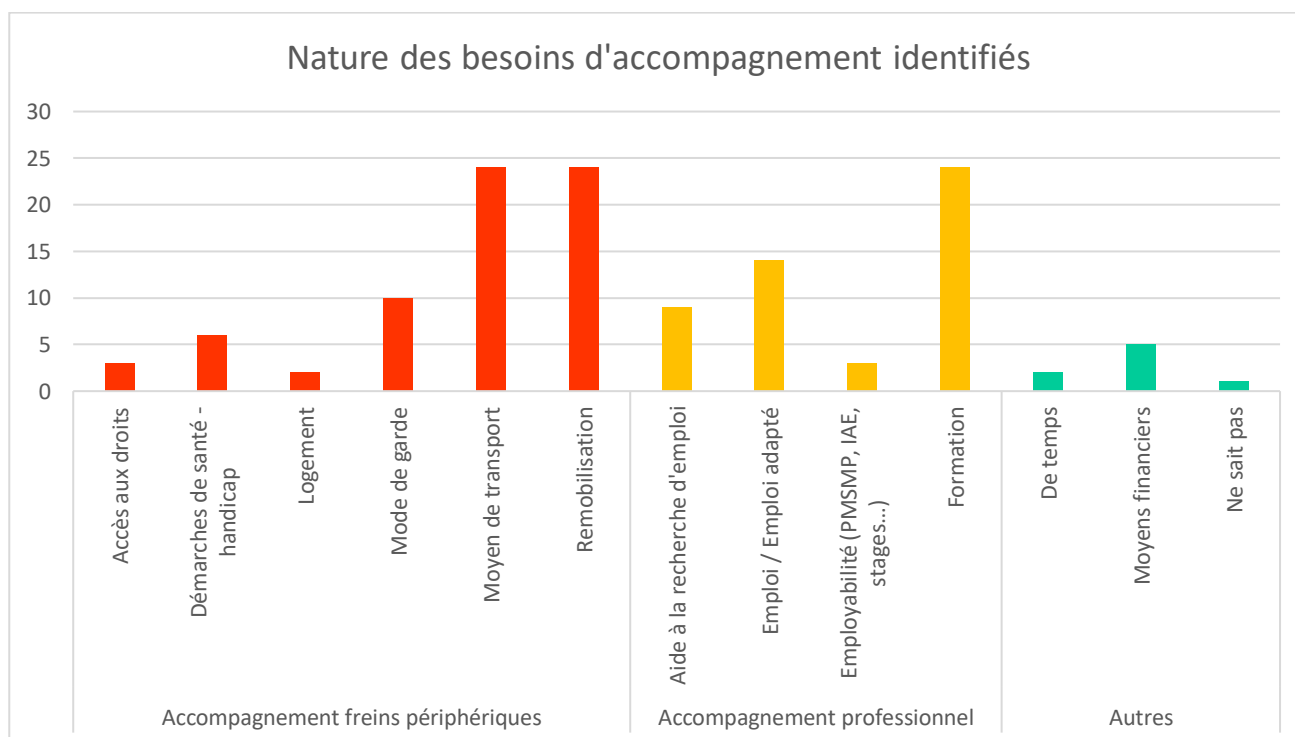
- ✓ Les difficultés qui freinent le retour à l'emploi

Pour 56% des personnes, la situation personnelle empêche de se mobiliser dans des démarches d'insertion professionnelle



- ✓ Les besoins pour (re)trouver un emploi

54% des personnes estiment avoir besoin d'un accompagnement visant à la levée de freins périphériques à l'emploi ; 39% d'un accompagnement professionnel



Ce travail a permis d'identifier trois enjeux transversaux, qui seront à approfondir dans le cadre des réflexions sur la mise en place du SPIE, et 3 trois axes majeurs d'intervention qui se déclinent en 16 fiches actions.

a. Les 3 enjeux transversaux

1. Améliorer la lisibilité des politiques d'insertion et les modalités de communication, et mieux répartir l'offre

Plus que d'accroître le nombre d'actions d'insertion, il est essentiel de mieux répartir l'offre sur les territoires et d'améliorer la connaissance des dispositifs par tous les professionnels de l'insertion, quelle que soit la structure d'appartenance. Pour cela, l'interconnaissance entre les professionnels doit être renforcée.

Il s'agit aussi de travailler sur les modalités de communication et les canaux de diffusion de l'information afin de développer ou d'améliorer un outil existant style portail d'insertion collaboratif :

- présentation de l'offre de services de chaque acteur, responsable de la mise à jour annuelle
- accessible par tout le monde y compris les allocataires du rSa voir la possibilité d'un auto-positionnement sur certaines actions

2. Accentuer la participation des usagers notamment à la co-construction des projets

L'accompagnement produit des résultats efficaces seulement si la personne qui en bénéficie est pleinement actrice de son parcours et trouve du sens à se mobiliser.

En Savoie, un groupe ressource est constitué dans chaque MSD. Une formation action a permis de clarifier les attendus et de travailler sur de nouvelles méthodes d'animation.

Le Département pourra également s'appuyer sur deux associations qui intègrent d'ores et déjà la dimension de co-construction des parcours dans leurs pratiques d'accompagnement.

En prenant appui sur les expériences des autres départements et sur les travaux nationaux, d'autres modalités de participation des usagers seront recherchées pour élargir cette démarche.

3. Renforcer l'évaluation de la politique d'insertion du Département

Un travail est initié pour construire les outils d'évaluation et fixer des critères d'évaluation adaptés pour l'ensemble des actions menées afin de mesurer plus précisément l'impact des politiques départementales en matière d'insertion.

Ces outils auront vocation à constituer des éléments objectifs d'aide à la décision pour les élus et permettront de faire évoluer les politiques départementales, avec pour objectif l'amélioration de l'efficacité de nos interventions.

L'enjeu est de définir des modalités d'évaluation partagées et identiques à l'échelle départementale.

b. Les 3 axes d'intervention opérationnelle

Les dispositifs d'insertion du Département doivent être en capacité de proposer à chaque personne un parcours d'insertion **personnalisé**, qui part de la situation personnelle du bénéficiaire et de la réalité du territoire où il habite, **sécurisé** depuis l'entrée dans le dispositif jusqu'à la sortie, et **évolutif** pour répondre à ses besoins.

Pour cela, le PDI 2022-2024 s'articule autour de 3 orientations :

1. **Structurer le parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA** en cohérence avec les objectifs du plan pauvreté
2. **Prioriser l'insertion professionnelle** en multipliant les parcours d'insertion qui visent la reprise d'activité et en développant les liens avec les acteurs du monde économique notamment dans les secteurs en tension
3. **Proposer des actions de remobilisation et de levée des freins périphériques** mobilisables par les référents.

Le PDIE repose sur un panel d'actions financées par le Département et attribuées à des partenaires, soit dans le cadre de conventions bilatérales, soit dans le cadre d'appels à projets ou d'appels d'offres, bénéficiant ou non de cofinancements complémentaires.

2. La déclinaison opérationnelle du PDIE 2022-2024 : 16 fiches actions

AXE 1 - Structurer les parcours d'accompagnement des bénéficiaires du rSa

- 1-1 Accélérer l'entrée dans le parcours
- 1-2 Améliorer le suivi et mieux coordonner les parcours d'insertion
- 1-3 Adapter les parcours aux besoins spécifiques des personnes
- 1-4 Associer les usagers à la construction et à l'évaluation de la politique départementale d'insertion

AXE 2 - Prioriser l'insertion professionnelle

- 2-1 Mobiliser les dispositifs emploi
 - 2-1-1 Développer l'accès aux contrats aidés
 - 2-1-2 Mobiliser l'insertion par l'activité économique pour multiplier les opportunités d'emploi
 - 2-1-3 Utiliser le levier des clauses d'insertion
- 2-2 Soutenir l'entrepreneuriat des publics en insertion
- 2-3 Rapprocher les personnes en parcours d'insertion du monde de l'entreprise
- 2-4 Renforcer les parcours relevant de la garantie d'activité (*l'accompagnement global et l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé*)
- 2-5 Renforcer la visée professionnelle des actions d'insertion

AXE 3 - Proposer des actions de remobilisation et de levée des freins

- 3-1 Travailler sur la levée des freins périphériques à l'emploi
 - Améliorer l'accès aux soins des personnes en insertion
 - Faciliter la mobilité des publics en précarité
 - Développer le soutien à la parentalité
 - Garantir l'accès au numérique pour tous
- 3-2 Maintenir une offre d'accompagnement social diversifiée ouverte à tous les publics en précarité

➔ Accélérer l'entrée dans le parcours

A leur entrée dans le dispositif RSA, les allocataires sont orientés vers un parcours emploi ou un parcours social. Le Département a fait le choix d'une orientation directe, sur la base de critères prédéfinis.

L'objectif est double. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la rapidité du processus, en lien avec la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, la rapidité du lancement de l'accompagnement étant un gage de réussite central. Cet engagement se concrétise par l'objectif d'orienter 100 % des nouveaux entrants dans le dispositif en moins d'un mois après l'ouverture des droits RSA.

Il s'agit également d'assurer la pertinence de l'orientation pour que l'accompagnement soit adapté aux besoins de la personne. Il convient de limiter les réorientations pouvant allonger la durée du parcours et d'éviter de « perdre de vue » les bénéficiaires qui ne s'investissent pas dans leur parcours.

Les pistes d'action proposées

Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur

Optimiser la gestion administrative des orientations tout en garantissant une orientation adaptée à l'ensemble des bénéficiaires

- ✚ Réalisation hebdomadaire des orientations, par la DDIS, sur la base des flux quotidiens CAF
- ✚ Expérimentation d'entretiens d'orientation et procéder à une évaluation « en miroir » des orientations directes

Pilote : DDIS

Sécuriser l'entrée dans le dispositif rSa

1. Optimiser la prescription en accompagnement global des nouveaux entrants bénéficiaires du rSa « orientés emploi »

Plusieurs modalités d'orientation sont proposées pour tenir compte des organisations de chaque territoire et de la volumétrie des portefeuilles d'accompagnement global :

- ✚ L'orientation vers les ateliers de diagnostic socioprofessionnel préalable, pour définir la modalité d'accompagnement la plus adaptée,
- ✚ L'orientation directe auprès de la conseillère accompagnement global,
- ✚ L'organisation d'ateliers collectifs d'inscription, animés par des services civiques, pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans les démarches,
- ✚ L'organisation d'informations collectives au sein des agences Pôle Emploi avec un temps dédié pour des inscriptions immédiates

Pilotes : Maisons sociales du Département
Agences Pôle Emploi

2. Harmoniser la procédure de vérification des inscriptions Pôle Emploi et l'élaboration d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) sur toutes les MSD pour les orientés emploi, de façon systématique à 3 mois (sous réserve de l'élaboration d'une requête par le service informatique support)

Pilotes : DDIS – Pôle Emploi

Garantir l'accès à l'information droits et devoirs

Enjeu transversal de ce PDIE, la question de la participation des usagers est essentielle. Pour associer la personne à chaque étape de son parcours, la connaissance suffisante des droits et devoirs est un préalable. Il s'agit de **rendre accessibles et lisibles les informations liées aux droits et devoirs**

- ✚ Elaborer un document de présentation du rSa, pour les conseillers Pôle Emploi et les délégataires du Département, pour permettre une meilleure appréhension de la réglementation et des process.
- ✚ Réfléchir à des outils de communication (guide rSa, foire aux questions) en « facile à lire et à écrire » (FALC)
- ✚ Suivre les travaux menés au niveau national

[Pilote : DDIS – Groupe projet](#)

Réduire le délai de la 1^{ère} contractualisation

- ✚ Se doter d'un outil automatisé de relance/rappel des rendez-vous (rappel SMS)
- ✚ Actualiser les procédures dans un souci d'harmonisation pour assurer une équité de traitement au niveau départemental (convocation, modalités de saisine des équipes pluridisciplinaires, sanctions et réorientations, suivi de l'application par la CAF)
- ✚ Améliorer le diagnostic initial des nouveaux entrants

[Pilote : DDIS](#)

Les indicateurs d'évaluation

- 
- délai moyen d'orientation
 - délai moyen de contractualisation
 - délai moyen d'entrée en accompagnement
 - bilan d'activité des équipes pluridisciplinaires

➔ Améliorer le suivi et mieux coordonner les parcours d'insertion

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté entend s'attaquer à la pauvreté par l'engagement d'une politique déterminée de sortie de la pauvreté par le travail, partant de la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté. L'objectif est clair : « aucun accompagnement social sans perspective d'accès à l'emploi ».

Le rapprochement des acteurs autour des bénéficiaires constitue un des principes de l'accompagnement. Les interventions de chacun doivent être coordonnées et s'inscrire dans une logique de parcours afin de proposer un accompagnement adapté et personnalisé qui répond aux besoins de chaque personne.

Les pistes d'action proposées

La mise en place d'un référent de parcours

Facilitateur au service de la prise en charge globale, de la cohérence et de la continuité du parcours d'accompagnement, le référent coordonne les multiples intervenants pour favoriser une approche pluridisciplinaire. En accord avec la personne, il veille au décroisement et à l'articulation entre professionnels afin de limiter les injonctions paradoxales qui conduisent souvent à des parcours incohérents

- 📌 Suivre les travaux menés au niveau national et les réflexions issues de la mise en place du SPIE

Assurer la coordination des parcours pour un accompagnement évolutif et réactif

- 📌 Du côté de la personne accompagnée :
 - Encourager le pouvoir d'agir en dotant les personnes d'un document support qui recense les coordonnées des professionnels ressources et retrace la progression du parcours
- 📌 Du côté des professionnels :
 - Elaborer un **diagnostic initial partagé** de la situation de la personne, en mettant en avant ses potentialités. Le diagnostic doit aborder les aspects sociaux et professionnels
 - De doter d'un **logiciel de suivi**, outil commun entre professionnels pour partager l'information
 - Favoriser l'interconnaissance des partenaires par la mise en place d'**instances d'animation du partenariat local**
- 📌 Pour tous :
 - Faciliter la lisibilité de l'offre d'insertion grâce à un outil de recensement de l'offre d'insertion pour favoriser un parcours adapté, cohérent et évolutif
 - Rendre accessible les offres d'accompagnement en limitant les freins administratifs

Pilotes : DDIS – Les instances du SPIE

Les indicateurs d'évaluation

- La mise en place des référents de parcours
- La réalisation d'outils supports au suivi de l'accompagnement pour une meilleure visibilité de l'offre
- L'amélioration du système d'information ou des modalités de partage de d'informations
- La mise en place d'instances de partenariat local

➔ Adapter les parcours aux besoins spécifiques des personnes

Le Département de la Savoie a fait le choix de proposer deux parcours d'accompagnement : un parcours emploi confié à Pôle Emploi et un parcours social confié au Département ou à des partenaires conventionnés.

Les parcours des bénéficiaires ne sont pas linéaires. Ils trouveront du sens si les professionnels de Pôle Emploi et du Département se coordonnent et interviennent au moment opportun pour répondre aux besoins de la personne. Pour favoriser les parcours ascendants et fluidifier les réorientations lorsqu'elles sont nécessaires, les temps dédiés à l'articulation des parcours sont à renforcer.

Pour répondre aux besoins spécifiques de certains publics, le Département a fait le choix de déléguer la contractualisation du rSa à des partenaires externes. Il finance également des accompagnements renforcés ciblés.

Le PDIE 2022-2024 consolide les accompagnements d'ores et déjà mis en œuvre, les déploie sur d'autres territoires en fonction des besoins et envisage de nouveaux partenariats pour des besoins spécifiques non couverts.

Les pistes d'action proposées

Pour les bénéficiaires du rSa en parcours emploi

Travailler plus étroitement avec Pôle Emploi pour s'assurer régulièrement que la personne est dans la bonne modalité d'accompagnement :

-  Prévoir une analyse semestrielle des modalités d'accompagnement par Pôle Emploi et engager les réorientations adaptées (inter Pôle Emploi ou vers le Département)
-  Favoriser l'accompagnement global pour les réorientations social => emploi
-  Systématiser le repérage, tous les 3 mois, des orientés emploi non-inscrits à Pôle Emploi (« perdus de vue ») et la régularisation de leur situation. A défaut, passage en équipe pluridisciplinaire => travail préalable à effectuer avec le service informatique social

Pilote : DDIS – Pôle Emploi

Pour les bénéficiaires du rSa en parcours social

Permettre une entrée rapide des bénéficiaires du RSA dans un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins

-  Engager une réflexion au niveau départemental sur le contenu des contrats d'engagements réciproques (CER) => échange de bonnes pratiques entre professionnels
-  Assurer une veille semestrielle pour limiter le nombre de brSa sans CER (« perdus de vue sociaux »)
-  Elaborer un tableau de bord trimestriel de suivi de la contractualisation des bénéficiaires du RSA

Pilote : DDIS – MSD

Pour les bénéficiaires du rSa accompagnés par des partenaires externes

Le Département conventionne avec des partenaires développant une technicité d'accompagnement particulière et innovante

1. Élargir le périmètre des références uniques externes dans une logique de cohérence d'ensemble
2. Revoir le contenu des conventions en fixant un cahier des charges minimal d'accompagnement

Pilote : DDIS – MSD

Les jeunes de moins de 25 ans

- Délégation de la contractualisation rSa
=> déclinaison des mêmes modalités de contractualisation, d'accompagnement et de financement sur les trois territoires urbains
[Partenaires](#) : MLJ bassin chambérien
MLJ bassin aixois
MLJ d'Albertville
- Étudier la faisabilité d'une poursuite de l'équipe pluridisciplinaire pour un soutien psychologique et une aide aux démarches administratives (*financement plan pauvreté 2019-2021*)
[Partenaire](#) : MLJ bassin chambérien
- Étudier l'opportunité de reconduire des chantiers éducatifs et professionnels jeunes (*financement plan jeunes et plan pauvreté 2019-2021*)
[Partenaires](#) : MLJ, Sauvegarde de l'enfance

Les publics isolés

- Délégation de la contractualisation rSa
=> déclinaison des mêmes modalités de contractualisation, d'accompagnement et de financement sur les trois territoires urbains
[Partenaires](#) : CCAS de Chambéry
CCAS d'Aix-les-Bains
CCAS d'Albertville

Les exploitants agricoles

- Délégation de la contractualisation rSa => déclinaison des mêmes modalités de contractualisation et d'accompagnement sur tout le territoire
[Partenaire](#) : MSA
- Diagnostics technico-économiques et accompagnement technique des chefs d'exploitation agricole (en complémentarité du dispositif *Regain des Savoies*)
- Réfléchir à élargir les diagnostics aux cotisants solidaires
[Partenaire](#) : La chambre d'agriculture

Les personnes issues de la Communauté des Gens du voyage ayant un mode de vie itinérant

- Délégation de la contractualisation rSa => harmonisation des modalités de contractualisation et d'accompagnement
- Proposer un accompagnement professionnel renforcé visant la mise en conformité et/ou le développement d'activité ou la recherche d'un emploi salarié
[Partenaire](#) : La Sasson

Les travailleurs non-salariés (TNS)

- Public : entrepreneurs dont l'activité n'est pas suffisante pour assurer une autonomie financière et/ou rencontrant des difficultés périphériques qui freinent le développement de l'activité
- Réflexion pour faire évoluer l'accompagnement des TNS vers la notion de référent unique rSa à partir de 2023, au regard :
 - de l'étude en cours sur le profil et les modalités d'accompagnement
 - de l'expérimentation de diagnostics pour les TNS rSa nouveaux entrants sur le bassin chambérien

[Partenaire : opérateur](#)

Les indicateurs d'évaluation

- le nombre de bénéficiaires accompagnés et notamment les brSa
- le taux de sortie du dispositif rSa : accès à l'emploi, développement de l'activité
- la qualité des liens avec les MSD pour garantir la continuité des parcours
- la réalisation des conventions avec les opérateurs externes d'accompagnement et de contractualisation (MLJ, CCAS, LA SASSON...)

➔ Associer les usagers à la construction et à l'évaluation de la politique départementale d'insertion

La loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, incite à l'implication des allocataires dans le fonctionnement et l'évaluation du dispositif rSa. Elle inscrit comme obligation légale la participation des bénéficiaires du rSa aux groupes ressources et aux équipes pluridisciplinaires.

Au-delà de ces obligations, le Département souhaite favoriser la participation effective des usagers à la définition, à la conduite et à l'évaluation de sa politique d'insertion ; préalable indispensable à la construction de pratiques novatrices et au développement du « pouvoir d'agir » des personnes.

Les pistes d'action proposées

S'appuyer sur les groupes ressources (GR) animés par les travailleurs sociaux pour apporter des éclairages sur les politiques menées et coconstruire certains outils.

Une formation action, animée par Pays de Savoie solidaire, en coopération avec des acteurs de l'action sociale de Bignona (Sénégal) a permis de relancer ces groupes autour de la définition d'un nouveau cadre de fonctionnement. Plusieurs recommandations ressortent pour une mise en œuvre au sein des territoires.

- ✚ Mettre en place une **animation départementale** : temps d'échange semestriels, appui méthodologique, outil centralisé (catalogue) pour le partage des sujets traités
- ✚ Ouvrir les groupes ressources vers de nouvelles pratiques : **élargissement des publics** au-delà des brSa, innover en termes de lieux, de formes d'animation ou d'activités culturelles
- ✚ Porter la démarche au niveau des MSD : dynamiser le travail de prescription, mobilisation d'intervenants et d'institutions selon les thématiques abordées
- ✚ Clarifier le travail attendu du groupe ressource : formaliser une fiche d'objectifs (« de commande ») entre le groupe et le « commanditaire » qui pourrait être élargi à d'autres acteurs du territoire
- ✚ Faciliter l'animation des dynamiques collectives : moyens de communication adaptés aux usages des participants, attribuer des petits moyens financiers pour l'animation et la convivialité des GR

Pilotes : DDIS – MSD

Assurer une évaluation des actions pour permettre des ajustements annuels

Aujourd'hui, un suivi annuel est réalisé action par action sur la base d'indicateurs conventionnés avec les partenaires. En complément, il serait intéressant de recueillir l'avis des personnes sur les actions proposées.

- ✚ Généraliser pour chaque action la mesure de la satisfaction des usagers à travers un questionnaire dédié

Pilote : DDIS

Les indicateurs d'évaluation

- le bilan d'activité des groupes ressources (nombre de réunions, nombre et nature des productions, nombre de commandes passée aux groupes ressources par les MSD et les partenaires)
- le bilan d'activité des équipes pluridisciplinaires
- le nombre d'outils permettant de recueillir l'avis des usagers

➔ Développer l'accès aux contrats unique d'insertion Parcours emploi compétences (CUI-PEC)

Aux côtés de l'État, le Département s'engage dans une politique concertée pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi du plus grand nombre et notamment des bénéficiaires du rSa. Les contrats aidés constituent un outil essentiel de mise en situation en emploi, dans un parcours progressif vers l'autonomie. Ils permettent aux bénéficiaires du rSa de développer des compétences professionnelles.

Le Département affirme sa volonté de promouvoir l'accès aux contrats aidés grâce au Contrat Unique d'Insertion (CUI) Parcours emploi compétences (PEC) en versant une aide aux employeurs de salariés bénéficiaires du rSa.

Les pistes d'action proposées

Cofinancer 90 PEC pour les bénéficiaires du rSa d'ici 2024 (contre un objectif de 55 en 2021)

Réaliser un audit pour mettre à jour les possibilités au sein des services du Département, en lien avec la DRH

Promouvoir et faciliter les recrutement PEC notamment dans les secteurs en tension :

- utilisation de la méthode de recrutement par simulation (MRS)
- prévoir des parcours de préqualification

Copilotage : l'État/DDETSPP et Département/DDIS, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Partenaires mobilisés : Pôle Emploi, MLJ, Cap Emploi, les services du Département via la Direction des ressources humaines

Les indicateurs d'évaluation :

- L'évolution du nombre de PEC sur les 3 ans
- Les secteurs d'activité concernés

➡ Mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique pour multiplier les opportunités d'accès à l'emploi

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) représente un véritable levier de développement des compétences et de qualification pour les publics en insertion. Il participe à la consolidation du projet professionnel et facilite ainsi l'accès à l'emploi durable. L'IAE est un parcours de transition qui associe une mise en situation de travail rémunéré et un accompagnement socioprofessionnel. Ce parcours doit permettre aux personnes de lever des freins sociaux et d'acquérir des compétences facilitant leur accès au marché du travail.

Politique qui relève de la compétence de l'État, l'intervention du Département s'inscrit dans une logique de complémentarité et de soutien. En Savoie, le Département cofinance l'aide aux postes d'insertion (CDDI) pour les bénéficiaires du rSa recrutés en ateliers chantiers d'insertion (ACI) et soutient la structuration du secteur.

Les pistes d'action proposées

Augmenter le nombre de parcours IAE

- Cofinancer 220 CDDI pour les brSa recrutés en ACI d'ici 2024 (*contre un objectif de 210 en 2021*)
- Développer le niveau de prescription vers les SIAE par les travailleurs sociaux du Département
- Expérimenter les contrats courts et progressifs en ACI pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Soutenir et structurer l'activité des SIAE

- Renforcer le soutien financier aux ACI pour le développement de leurs activités (aides à l'investissement)
- Mobiliser les outils financiers et d'accompagnement dédiés aux structures de l'ESS pour soutenir le développement des SIAE. En Savoie, ils sont portés par France Active Savoie Mont-Blanc (dispositif local d'accompagnement, financements solidaires, garantie d'emprunt...)
- Encourager la mutualisation de missions transversales notamment celles visant à renforcer les liens avec les entreprises "classiques"

Promouvoir le secteur de l'insertion par l'activité économique

- Mobiliser les SIAE dans la mise en oeuvre des clauses sociales (marchés réservés)
- Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique (mise en réseau)

Pilotes : les services de l'État / DDETSPP et le Département / DDIS

Les partenaires mobilisés : les prescripteurs habilités, les SIAE, l'USIE, France Active Savoie Mont-Blanc, la plateforme Fab'Rh, les réseaux d'entreprises

Les indicateurs d'évaluation

- Le nombre de postes en insertion en SIAE et a part des brSa accueillis, notamment en ACI
- Le nombre de prescriptions des travailleurs sociaux du Département (*données plateforme de l'inclusion*)
- Le taux de sortie vers l'emploi (*données Ddetspp*)
- Le nombre de contrats courts et progressifs réalisés

➔ Utiliser le levier des clauses d'insertion

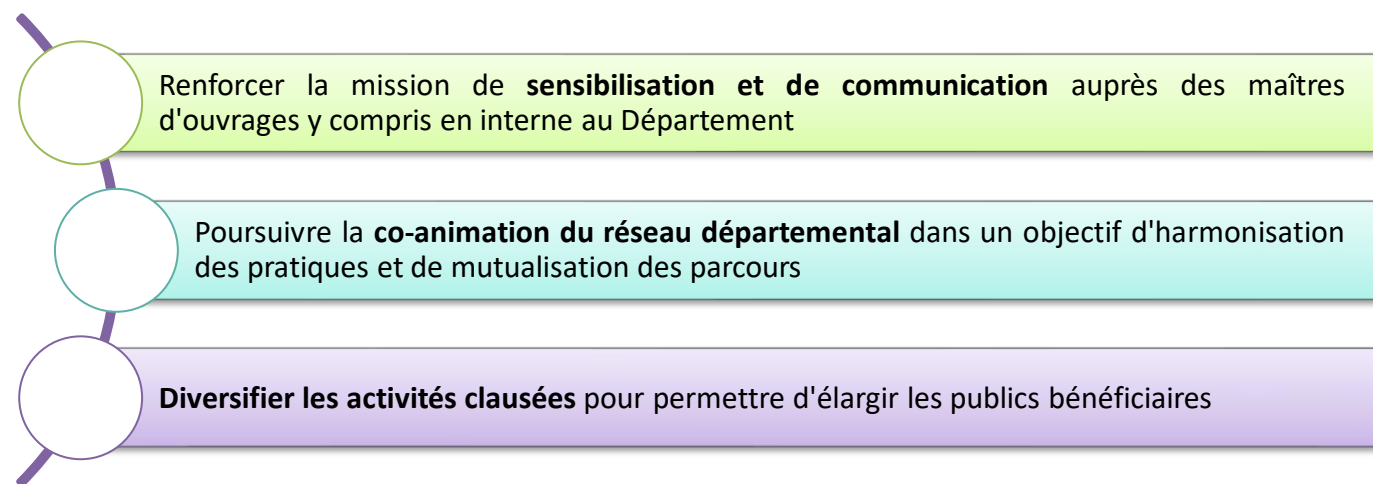
Les clauses sociales, ou encore clauses d'insertion, constituent un outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès à l'emploi. La prise en compte de considérations de développement durable, parmi lesquelles se trouvent les considérations sociales, est obligatoire dans les marchés publics. Cela peut se retrouver autant dans la phase de définition d'un besoin, que dans les critères d'attribution d'un marché public, ou dans ses clauses d'exécution.

L'objet même d'un marché peut porter sur des prestations d'insertion. Ce sont des marchés de services ayant pour vocation la qualification et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté (du type appui et accompagnement à l'emploi, formation, etc.) et pour lesquels la réalisation de travaux ou de services est définie comme support à l'action d'insertion.

En Savoie, un réseau départemental coanimé par le Département et les services de l'Etat (DDETSPP) a été créé en 2015 afin de promouvoir et développer l'utilisation des clauses sociales et accompagner les maîtres d'ouvrage.

Afin d'en assurer l'animation, ce réseau est structuré par des chargés de mission dont un poste au Département, un poste Grand Chambéry, un poste Grand Lac, un poste MLJ de Maurienne et un poste Pôle emploi spécifiquement dédié au grand chantier Lyon-Turin.

Les pistes d'action proposées



Copilotage : État/DDETSPP et Département/DDIS

Partenaires mobilisés : le service public de l'emploi, les entreprises, le réseau des facilitateurs 73

Les indicateurs d'évaluation : données issues du rapport d'activité du réseau départemental

- Le nombre de marchés clausés (Département - Savoie)
- Le nombre d'heures d'insertion réalisées (Département - Savoie)
- Le nombre de bénéficiaires et la part des brSa (Département - Savoie)
- Les secteurs d'activité concernés

➡ Soutenir l'entrepreneuriat des publics en insertion

La création d'entreprise peut être une alternative pour retrouver un emploi stable et durable. Pour autant, force est de constater que dans certains cas, l'absence d'accompagnement en amont de l'emploi a conduit à des échecs et des situations dégradées pour les bénéficiaires qui reviennent dans les dispositifs d'insertion.

Le Département souhaite porter une attention particulière aux travailleurs non-salariés qui sont sur-représentés parmi les bénéficiaires du rSa de longue durée. Fin 2021, une étude a été confiée à un prestataire externe pour avoir une meilleure connaissance des différents profils et envisager un ajustement ou une diversification de l'offre d'accompagnement pour ce public.

Les pistes d'action proposées

Sensibiliser à la création d'activité

S'appuyer sur les dispositifs prioritairement destinés aux publics en difficulté :

- les CitésLab de Chambéry et d'Aix-les-Bains pour les jeunes créateurs d'entreprises en amont de la création
- l'offre de service de l'ADIE (accompagnement et financement)

Encourager les accompagnements ante-crédation qui limitent les risques d'échec et sécurisent les projets

- Mobiliser le droit commun et notamment l'offre de services de la Région et de Pôle Emploi
- Soutenir l'intervention de France Active Savoie Mont-Blanc qui porte les outils financiers et d'accompagnement notamment pour les porteurs de projets les plus éloignés de l'emploi

Réaliser un diagnostic technico-économique pour tous les travailleurs non salariés (TNS) entrant dans le dispositif rSa

- Expérimenter en 2021-2022 sur le bassin chambérien avant d'envisager, le cas échéant, une généralisation. Ces diagnostics permettront d'accompagner les entrepreneurs au développement de leur activité, au deuil des projets non viables ou à une réorientation professionnelle
- Redéfinir le cadre de l'accompagnement des TNS bénéficiaires du rSa suite à l'étude dont les résultats sont attendus mi-2022.

Pilote : DDIS

Les partenaires mobilisés : les acteurs de la création d'activité, les CitésLab, France Active Savoie Mont-Blanc, l'ADIE

Les indicateurs d'évaluation

- L'activité des dispositifs CitésLab (données bilan d'activité)
- Pour les TNS : le nombre de diagnostics technico-économiques réalisés, le nombre de TNS accompagnés dans le développement de leur activité, l'évolution de la part des TNS présents dans le dispositif rSa

➔ Rapprocher les publics en insertion du monde de l'entreprise

En articulation avec les offres de droit commun, le Département se mobilise pour multiplier les occasions de mises à l'emploi des publics en parcours d'insertion. Il s'agit essentiellement de s'appuyer sur les dispositifs existants afin de renforcer les partenariats avec les réseaux d'entreprises

Le Département soutiendra également des projets visant à mettre en lien les entreprises qui recrutent avec les personnes en parcours d'insertion et notamment le projet territorial, collectif et innovant de créer, sur Chambéry, un lieu physique et permanent, pour assurer la promotion des métiers et plus particulièrement des secteurs en tension en Savoie, dénommé « Village des métiers ».

Les pistes d'action proposées

S'appuyer sur les branches professionnelles et les réseaux d'entreprises inclusives pour :

- Multiplier les opportunités d'emploi : recours aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) y compris par les travailleurs sociaux du Département pour les publics qu'ils accompagnent, contrats aidés...
- Travailler sur les stratégies de recrutement des employeurs : promotion de profils, visites d'entreprises...
- Améliorer l'information : travailler les préjugés sur certaines filières et les représentations de certains métiers
- Encourager les pratiques de suivi dans l'emploi pour sécuriser les embauches et soutenir la prise de poste

En mobilisant la plateforme collaborative Fab'Rh

Pilotes : DDETSPP
Département/DDIS-DRH
Partenaires : Réseaux d'entreprises (Medef, IUMM...)

Favoriser l'accès à la formation professionnelle

- Renforcer le partenariat avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et le qualification (GEIQ) pour proposer des accompagnements dans la durée et faciliter l'accès à la qualification
- Chercher les moyens de mieux mobiliser l'offre de formation des partenaires (Ouiform, Ma formation Mon emploi)
- Poursuivre le partenariat avec la Région pour la mise en place des sessions *Persévérance*

Pilotes : Département / DDIS
La Région
Pôle Emploi

Les indicateurs d'évaluation

- nombre de PMSMP réalisées après prescription d'un travailleur social du Département
- nombre de journées d'information sur les métiers en tension à destination des publics en insertion

➔ Renforcer les parcours relevant la Garantie d'activité

Pour assurer une meilleure efficacité du parcours d'insertion, il est important de structurer un accompagnement permettant de prendre en considération la situation globale de chaque bénéficiaire. Cela impose d'améliorer la coordination des professionnels, d'assurer le décroisement entre insertion sociale et professionnelle pour proposer un accompagnement progressif et « sans couture ».

1. **Renouveler la convention de coopération entre le Département et Pôle emploi** qui vise à développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, dont des bénéficiaires du rSa, notamment via l'accompagnement global.
2. **Relancer le marché** de mise en œuvre de la garantie d'activité départementale « **l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé** », en mobilisant un cofinancement FSE. Le contenu de la prestation et ses modalités ont été ajustés par rapport au précédent marché.

Les pistes d'action proposées

Optimiser l'accompagnement global

- Augmenter le nombre d'entrées pour remplir les portefeuilles des conseillers dédiés
=> objectif : 100 nouvelles entrées par an par etp de conseiller
- Augmenter le nombre de brSa en accompagnement global
=> objectif : 50% de bénéficiaires du rSa
- Améliorer le suivi des parcours pour les publics qui ne sortent pas en situation d'emploi (regard croisé)

Renforcer l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé - ASPP

- Augmenter le nombre d'accompagnements financés dans le cadre du prochain marché
=> objectif : 550 participants (*contre 503 participants de 2018 à 2020*)
- Diversifier les prescripteurs dans une logique d'ouverture à tous les publics (enjeu du SPIE)
- Sécuriser les suites de parcours avec la mise en place de relais / la formulation de préconisations lorsque la personne termine l'ASPP

Pilotes : le Département/DDIS et Pôle Emploi

Les partenaires : attributaires du marché ASPP

Les indicateurs d'évaluation

- Le nombre d'accompagnements dont la part de brSa
- La part des prescriptions venant des travailleurs sociaux du Département
- Le taux de sortie vers l'emploi, la formation professionnelle
- Les relais mis en place pour assurer des suites de parcours adaptées

➡ Renforcer la visée professionnelle des actions d'insertion

En cohérence avec les enjeux de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté, le Département souhaite développer les actions visant à favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail. Chaque personne doit se voir proposer un parcours d'accompagnement personnalisé permettant la levée progressive des freins sociaux (logement, santé, mobilité, ...) faisant obstacle à une insertion professionnelle réussie.

Pour cela, des appels à projets seront lancés et pourront mobiliser l'enveloppe fonds social européen, conjointement ou non aux crédits d'insertion du Département.

Les actions soutenues viseront à proposer des **accompagnements individuels et/ou des temps collectifs**, leviers très efficaces de remobilisation. Les techniques d'accompagnement innovantes seront favorisées, tout comme l'implication des opérateurs dans la **mobilisation des publics** et la qualité des relations avec les référents de parcours.

Dans la volonté de déployer le SPIE, Le Département inscrira ses interventions en complémentarité des dispositifs existants, en soutenant si besoin les initiatives locales.

Les pistes d'action proposées

Reconduire les actions existantes, qui fonctionnent bien tout en garantissant le renouvellement des publics accompagnés => travail de communication à mener auprès des prescripteurs

Intervenir en **complémentarité de l'offre de services** déjà disponible sur les territoires => travail d'articulation à renforcer, en particulier avec les actions du PLIE et de Pôle Emploi

Elargir les partenariats pour enrichir l'offre et engager une **réflexion sur la valorisation du bénévolat en tant que levier favorisant le lien social**

Pilotes : DDIS en lien avec les MSD

Les indicateurs d'évaluation

- Le nombre d'actions financées
- Le nombre de participants notamment de brSa
- Les résultats obtenus notamment au regard des démarches d'insertion professionnelle

➔ Améliorer l'accès aux soins des personnes en insertion

Contexte	Les problématiques de santé demeurent l'un des freins les plus importants au retour à l'emploi. Qu'il s'agisse de pathologies physiques, psychiques ou d'addictions, elles doivent être prise en compte pour permettre aux usagers de s'engager dans des parcours de soins adaptés, en articulation avec le droit commun et les dispositifs existants.	
Objectifs	L'intervention du Département vise à : - Mieux détecter les problématiques de santé des bénéficiaires pour optimiser l'accès à l'offre de santé du territoire, - Améliorer la compréhension des problématiques psychologiques par les professionnels et le repérage de leurs manifestations, - Poursuivre les dynamiques partenariales locales. Le Département travaille en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) afin de rechercher les cofinancements nécessaires pour pérenniser les actions.	
Pistes d'action	 Ouvrir les interventions des psychologues du CHS à tous les publics en insertion Les psychologues du CHS reçoivent les personnes en entretiens individuels et viennent étayer les référents d'accompagnement sur les problématiques des personnes suivies Objectif => toutes les MSD de Savoie  Poursuivre l'intervention des accompagnateurs santé du CHS L'accompagnateur santé soutient le parcours de soins et lutte contre le renoncement aux soins Objectif => MSD bassin chambérien, bassin aixois et avant-pays savoyard  Déployer la mission de médiation santé La mission de médiation santé vise à améliorer l'accès aux droits, la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité. Elle est mise en place sur la Maurienne et de façon expérimentale sur la Tarentaise Objectif => Envisager le déploiement sur les territoires de la Combe et d'Albertville Ugine  Poursuivre l'animation des réseaux territoriaux et la professionnalisation des travailleurs sociaux du Département  Étendre le dispositif Éval+ 73 porté par l'Apajh pour augmenter le nombre de personnes accompagnées  Expérimenter des visites d'employabilité pour les publics en insertion	
Indicateurs	• Le nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement santé • Le nombre de journées d'animation réalisées et de professionnels formés	
Pilote : DDIS en lien avec les MSD	<u>Partenaires</u> : Agence régionale de santé Centre hospitalier spécialisé de Savoie La Maison des réseaux de santé de Savoie Respect 73	<u>Public</u> : Toute personne en difficulté d'insertion et en priorité les personnes bénéficiaires du rSa

➡ Favoriser la mobilité des publics en précarité

Contexte	L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier en Savoie avec des territoires ruraux et de montagne. La mobilité est un enjeu majeur pour éviter l'exclusion dans la mesure où la capacité de mobilité est devenue un prérequis d'accès à l'emploi. Or, pour les personnes les plus vulnérables, les difficultés de mobilité dissimulent souvent d'autres problématiques de nature : - économiques et matérielles (coûts, absence de moyens de locomotion), - cognitives (apprentissage, capacité à se repérer sur un plan...) - psychosociales (avoir confiance dans sa capacité à se déplacer).	
Objectifs	Le Département a fortement soutenu le développement d'une offre globale dans une logique d'ouverture à toutes les personnes en parcours d'insertion et de complémentarité avec les interventions de ses partenaires, en particulier Pôle Emploi. Aujourd'hui, il semble davantage nécessaire de renforcer la communication autour de l'offre disponible en proposant des solutions pragmatiques qui favorisent le recours au droit commun sans multiplier les dispositifs d'accompagnement dédiés.	
Pistes d'action	1. S'appuyer sur l'offre de service de Wimoov ➤ Déployer la plateforme mobilité sur les territoires ruraux et de montagne, en complément des autres financeurs <u>Objectif</u> : répondre aux besoins des MSD (permanences sur site, animation d'ateliers collectifs, sensibilisation des professionnels...) ➤ Maintenir le service de mise à disposition de véhicules, en complémentarité des dispositifs de droit commun (covoiturage, autopartage...) <u>Objectif</u> : étudier la faisabilité de compléter l'offre avec des véhicules sans permis ➤ Adapter les parcours au sein de l'autoécole solidaire <u>Objectif</u> : augmenter la part des parcours « réussis » (obtention permis et code) ➤ Rationaliser le fonctionnement du service de transport micro-collectif <u>Objectif</u> : trouver des modalités d'organisation qui correspondront davantage aux besoins des publics accompagnés par les MSD 2. Renforcer les aides financières individuelles <u>Objectif</u> : revoir les modalités d'octroi au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), des demandes de soutien au public en risque d'exclusion (SPRE) ou étudier la possibilité de créer un fonds dédié	
Indicateurs	• Nombre de bénéficiaires et la part de bénéficiaires du rSa • Niveau de réalisation pour chacune des actions : nombre de diagnostics ; nombre de jours de mise à disposition de véhicules et nombre de bénéficiaires ; nombre de parcours conduite et de réussite au permis	
<u>Pilote</u> : La DDIS en lien avec les MSD	<u>Partenaire</u> : Association Wimoov	<u>Public</u> : Toute personne en difficulté d'insertion et en priorité les personnes bénéficiaires du rSa

➡ Développer le soutien à la parentalité

Contexte	La crise sanitaire récente est le révélateur de précarités connues ou plus diffuses, témoignant des difficultés des parents en situation de vulnérabilité de recourir à des actions de soutien. C'est pourquoi le Département a choisi de mettre en œuvre des ateliers individuels et collectifs permettant aux parents, bénéficiaires du rSa, d'allier démarches d'insertion professionnelle et/ou personnelle tout en prenant en compte leur environnement familial, territorial, culturel...	
Objectifs	• Permettre aux bénéficiaires du rSa en parcours d'insertion de développer un niveau d'autonomie suffisant pour effectuer des démarches d'insertion tant sociale que professionnelle et les accompagner dans leur rôle éducatif. • Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial. • Aider les parents à s'entraider, pour prévenir les situations d'isolement parental génératrices de multiples risques	
Pistes d'action	1. Soutenir des actions innovantes lorsqu'elles répondent aux besoins identifiés par les Maisons sociales du Département 2. Sous le pilotage de la PMI, participer aux réflexions sur les projets de places dédiées à l'insertion professionnelle dans les modes de garde pour enfants	
Indicateurs	• Le nombre d'actions financées • Le nombre de bénéficiaires accompagnés	
<u>Pilote :</u> La DDIS sous le pilotage de la PMI	<u>Partenaires :</u> La CAF Associations	<u>Public :</u> Toute personne en difficulté d'insertion et en priorité les personnes bénéficiaires du rSa

➔ **Garantir l'accès au numérique pour tous**

Contexte	Les bénéficiaires du RSA et plus largement les personnes en situation de précarité doivent effectuer de nombreuses démarches numériques aussi bien pour l'accès aux droits que pour leur insertion professionnelle. Certaines d'entre elles rencontrent des difficultés importantes dans l'usage des outils numériques.	
Objectifs	Le Département s'est fortement engagé dans la lutte contre la précarité numérique notamment par le biais des « Pass numériques ». Il s'agit : • de répondre aux objectifs d'université et d'équité territoriale, • de rendre les personnes plus autonomes, • d'encourager la découverte et l'apprentissage de l'outil informatique pour favoriser l'accès aux droits et les démarches administratives, • de développer les possibilités d'accompagnement à l'emploi. Le déploiement des Pass numériques s'effectue en lien avec les partenaires du Département (lieux de médiation, EPCI, organismes de protection sociale, acteurs de l'insertion et de l'emploi...) D'autres actions sont également soutenues dans le cadre des contrats territoriaux de Savoie, la conférence des financeurs (CNSA - ateliers Séniors), le SDAASP (aide à l'investissement des MSAP/FS notamment pour équiper en matériel informatique)	
Pistes d'action	1. Distribution de « Pass Numériques » par les travailleurs sociaux du Département et les partenaires conventionnés sur tout le territoire 2. Organisation d'actions de groupe ou d'accompagnement individuel par des partenaires labellisés répartis sur tout le département 3. Organisation d'actions du Conseiller Numérique France Service d'AGATE 4. Promotion de la plateforme numérique #Mednum73 : PagePrincipale et consolidation du soutien apporté par AGATE Hub Hinaura auprès du Département	
Indicateurs	• Nombre de partenaires labellisés • Nombre de pass numériques utilisés • Nombre d'actions collectives organisées • Bilan qualitatif	
<u>Pilote :</u> La DDIS en lien avec les MSD	<u>Partenaires :</u> La CAF de Savoie, Pôle Emploi, Grand Chambéry, Agate – INAURA, les Associations, les lieux de médiation, EPCI	<u>Public :</u> Toute personne en difficulté d'insertion et en priorité les personnes bénéficiaires du rSa

➔ **Maintenir une offre d'accompagnement social diversifiée
ouverte à tous les publics en précarité**

Contexte	Quand l'accès ou le retour à l'emploi ne peut être envisagé sans une étape préalable de réinsertion sociale, la personne en exclusion se voit alors proposée un accompagnement social par les centres sociaux du Département. Cet accompagnement se traduit par des actions sociales qui doivent être adaptées selon les besoins des territoires. Des conventions sont conclues avec des organismes extérieurs qui interviennent en réponse aux sollicitations des services du Département après un diagnostic partagé des besoins du territoire	
Objectifs	Même si l'accompagnement individuel demeure indispensable, il semble souvent pertinent d'y adjoindre des actions collectives permettant aux bénéficiaires de : • Rompre avec une situation d'isolement • Restaurer leur confiance en eux et en leurs compétences, • Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et l'expression positive de soi, • Pouvoir envisager la reprise d'une activité professionnelle	
Pistes d'action	1. Travailler la lisibilité de l'offre (supports, moyens de diffusion de l'information...) à l'attention des travailleurs sociaux du Département et des partenaires prescripteurs pour favoriser la mobilisation des publics 2. Lancer des appels à projets adaptés à chaque territoire (thématiques, périodicité...) sur la base d'un budget global annuel à répartir entre les MSD	
Indicateurs	• Le nombre d'actions collectives organisées • Le nombre de participants et notamment de personnes bénéficiaires du rSa • La qualité des liens et des retours auprès des référents uniques pour assurer les suivis des parcours	
<u>Pilote :</u> La DDIS en lien avec les MSD	<u>Partenaires :</u> Associations du territoire	<u>Public :</u> Toute personne en difficulté d'insertion et en priorité les personnes bénéficiaires du rSa

Annexes :

- ❖ Annexe 1 : La méthodologie d'élaboration du nouveau PDIE
- ❖ Annexe 2 : Grille vierge de recueil des données à compléter par les Maisons sociale du Département
- ❖ Annexe 3 : Synthèse des retours des Maisons sociale du Département
- ❖ Annexe 4 : Questionnaire anonyme diffusé aux usagers

ANNEXE 1

La méthodologie d'élaboration du nouveau PDIE

1. Composition de l'équipe projet

- Pour la Direction du développement et de l'inclusion sociale :
 - Le Directeur,
 - La Cheffe de service Insertion – rSa
 - La Chargée de mission plan pauvreté
 - La Chargée de mission PTI insertion professionnelle
 - L'Assistante de gestion administrative et financière
- Pour les Maisons sociales du Département :
 - La Directrice adjointe, Maison sociale Albertville Ugine - Tarentaise
 - La Cheffe de service Cohésion sociale, Maison sociale du bassin chambérien
 - La Cheffe de service Cohésion sociale, Maison sociale de Maurienne
 - La Référente cohésion sociale, Maison sociale du bassin aixois
 - La Référente cohésion sociale, Maison sociale Tarentaise
- Pour Pôle Emploi :
 - La Chargée de mission départementale en charge du partenariat rSa

2. Consultation de professionnels qualifiés sur certaines thématiques

- Pour les clauses sociales, la chargée de mission départementale
- Pour l'accès au numérique, la chargée de mission amélioration accès aux droits et contrôle des aides sociales
- Pour le soutien à la parentalité, le médecin chef de service de PMI

3. Calendrier de la démarche

<i>Décembre 2020</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>Janvier 2022</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>
<i>Constitution groupe projet</i>	Bilan prog 2028-2020						Rédaction du PDIE 2022-2024						Validation		
	Information des élus sur la démarche	Analyse des grilles de données		Rencontres partenariales					Analyse des questionnaires usagers		Recensement des actions pré-instruction		Présentation au Vice-président délégué à l'habitat - Cohésion sociale et Insertion	Présentation aux élus de la Commission Jeunesse, famille et cohésion sociale	Validation en Assemblée départementale

ANNEXE 2

Grille vierge de recueil des données à compléter par les Maisons sociales du Département

Élaboration du programme départemental d'insertion 2022-2024

Grille de recueil des besoins – Maisons sociales du Département

Les Conseils Départementaux élaborent un **Programme Départemental d'Insertion** qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (Code de l'Action Sociale et des Familles, art. L263-1).

Le PDI englobe l'**ensemble des interventions du Département en matière de politique d'insertion**, qu'elles soient internalisées, externalisées ou co-pilotées. S'il s'adresse prioritairement aux bénéficiaires du rSa, il est ouvert à **tous les publics en parcours d'insertion quel que soit leur statut**. C'est le levier essentiel du Département qui s'inscrit dans un **environnement global de partenariat**.

Ce document est une « *photo à un instant T* » du paysage de l'insertion sur votre territoire. Les quatre thématiques proposées sont volontairement larges et ouvertes. Quelques précisions :

- **L'insertion sociale** couvre toutes les interventions permettant aux personnes de trouver une place dans la société : sortir de l'isolement, remobiliser sur les démarches, accéder à la culture et aux loisirs...
- **Les freins périphériques** englobent toutes les difficultés rencontrées par les personnes qui empêchent les démarches d'insertion
- Les **parcours d'accompagnement vers l'emploi** : de la réflexion sur le projet professionnel jusqu'au maintien dans l'emploi
- Les **référénts uniques** : le Département peut choisir de déléguer la contractualisation et l'accompagnement rSa à des partenaires.

En Savoie : les jeunes brSa suivis par les MLJ des bassins chambériens et aixois ; les brSa isolés suivis par les CCAS de Chambéry et d'Albertville; sur le bassin chambérien, certains brSa issus de la Communauté des Gens du voyage suivis par La Sasson.

Faut-il déléguer l'accompagnement d'autres publics ? Sans aller jusqu'à cette délégation, certains accompagnements nécessitent-ils des expertises particulières pour soutenir le référent unique dans sa mission ?

Cette démarche doit être l'occasion d'associer, autant que possible, les partenaires du territoire dans votre réflexion : Pôle Emploi, Cap Emploi, MLJ, CCAS, France services, les équipes du CHS... (*liste non exhaustive*) et éventuellement, si c'est envisageable, quelques représentants des bénéficiaires du rSa.

L'objectif est **de faire émerger des constats** mais surtout des **pistes d'actions pour l'avenir**.

Au niveau départemental, les membres de l'équipe projet prendront un temps d'échange avec :

- Pôle Emploi (niveau central) lors du comité de pilotage semestriel
- Les services de l'Etat (Dirccte et Ddcsp)
- Les services de la Région (formation professionnelle)
- La MDPH
- L'association Aider sur le volet de l'accompagnement des TNS (comité de pilotage pour le bilan 2018-2020)

Pour appuyer votre réflexion :

- Les portraits de territoires
- Les données rSa par MSD/CSD

Retour attendu pour le 24 mars 2021

Caractéristiques du public et des besoins d'accompagnement spécifiques au territoire

Thématique n° 1 : l'insertion sociale
<u>État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire</u> <u>Quels sont les dispositifs et organismes que vous mobilisez dans le cadre du parcours d'insertion ?</u> <u>Adéquation de l'offre disponible aux besoins des publics – Quels sont les besoins non pourvus et comment les satisfaire ?</u> <u>Vos propositions d'amélioration</u>

Thématique n°2 : prendre en compte les freins périphériques	
La mobilité	État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire Adéquation de l'offre disponible aux besoins des publics- Besoins non pourvus Les partenaires présents sur votre territoire Vos propositions d'amélioration
La santé	État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire Adéquation de l'offre disponible aux besoins des publics – Besoins non pourvus Les partenaires présents sur votre territoire Vos propositions d'amélioration
Thématique n°2 : prendre en compte les freins périphériques	
L'accès au numérique	État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire Adéquation de l'offre disponible aux besoins des publics – Besoins non pourvus Les partenaires présents sur votre territoire Vos propositions d'amélioration
La garde d'enfants	État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire Adéquation de l'offre disponible aux besoins des publics – Besoins non pourvus Les partenaires présents sur votre territoire Vos propositions d'amélioration
Thématique n°2 : prendre en compte les freins périphériques	
Autres freins ○Maîtrise de la langue ○Logement ○Difficultés familiales ○...	Quelle offre souhaiteriez-vous développer ?

Thématique n°3 : construire des parcours vers l'emploi

État des lieux de l'offre disponible sur votre territoire

Quels sont les dispositifs et organismes que vous mobilisez le plus ?

Adéquation de l'offre actuelle aux besoins des publics – Quels sont les besoins non pourvus et comment les satisfaire ?

Vos propositions d'amélioration

Le partenariat avec Pôle Emploi

Quels sont vos liens directs avec le monde économique y compris les structures d'insertion par l'activité économique et les contrats aidés ?

Thématique n°4 : les référents uniques

La délégation de la contractualisation du rSa à des partenaires : pour quel public ?

Des accompagnements qui demandent une expertise particulière : pour quel public ?

ANNEXE 3

Synthèse des retours des grilles des Maisons sociales du Département

1° Insertion sociale

Constats	Propositions
✓ Offre souvent présente (voire suffisante) mais parfois difficile à mobiliser essentiellement pour des raisons de mobilité ✓ Difficultés d'accompagnement des autres publics (ASS, AAH) ✓ Besoins d'outils de structuration au service des associations => mieux communiquer sur l'offre de France Active (dispositif local d'accompagnement) <u>Des « prérequis » :</u> - Les actions collectives : lien en amont avec les partenaires pour avoir le temps de co-construire les actions et de mobiliser les publics - Besoin de travailler sur la mobilisation des publics vers le collectif - Communication de l'offre disponible aux personnes : développer des supports, des outils, une application smartphone, portail numérique	✓ Maintenir une offre d'accompagnement social diversifiée et ouverte à toutes les personnes en précarité : - Renforcer les ateliers sur l'estime de soi, la reprise de confiance, les ateliers citoyens - Proposer des actions de découverte de l'environnement territorial, - Développer des actions favorisant l'accès à la culture / loisirs / sports => distribution de chèques culture/sports/loisirs - Créer des espaces de rencontre hors prescription = lieu dédié au lien social ✓ Besoin de permanences / présence en local => développer les permanences mutualisées, des lieux partagés entre partenaires institutionnels ✓ Développer les dispositifs « aller vers » (bus itinérant, un camping-car des services Exemple bus itinérant : https://www.dailymotion.com/video/x17p3sj ✓ Rester en veille sur les initiatives de développement social local pour soutenir les projets émergents, notamment portés par les Communautés de Communes, les centres sociaux

2° Les freins périphériques

Constats	Propositions
LA MOBILITÉ	
✓ Manque de lisibilité de l'offre disponible sur chaque territoire ✓ 2 approches à travailler : la mobilité géographique / la mobilité psychologique ✓ Le partenariat avec Wimoov : - non lisible sur les territoires, - offre peu réactive, - Solutions non pérennes et qui restent coûteuses pour les personnes (chèque de caution, reste à charge) ✓ Développer le partenariat /les articulations avec l'agence écomobilité	- Revoir l'octroi des aides financières individuelles : ○ financement du permis ○ mobilisation du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) / réactiver une aide type « APRE » (aide personnalisée de retour à l'emploi) ○ des chèquiers Pass mobilité ○ aide pour l'achat de vélo et vélos à assistance électrique - Déployer l'offre en local : ○ permanences sur les territoires ruraux ○ transport à la demande en local => doter chaque territoire d'un véhicule collectif - Rapprochement avec offre disponible : transports scolaires ; services de transport personnes âgées-personnes handicapées (offre associative, CCAS...) - partenariat avec des autoécoles classiques <i><u>Des idées</u> : garages solidaires ; chantier d'insertion mobilité, simulateur de conduite</i>
LA SANTÉ	
✓ Offre insuffisante sur certains territoires et absences de spécialistes ✓ Renforcer l'accès aux droits : lieux d'information, liens avec la CPAM ✓ Carence importante sur le volet « santé mentale » => besoin très important d'accompagnements psychologiques des publics et notamment des jeunes - délai accès aux centres médico-psychologiques trop longs - liens avec la MDPH à renforcer	- Renforcer l'offre du CHS à tous les territoires + élargir les interventions des accompagnateurs santé et des psychologues à <u>tout public en difficulté</u> - Pérenniser poste MLJ bassin chy - Retravailler le partenariat avec les associations addictologie - Financer des visites médicales (éclairage sur problématiques santé) - Augmenter le plafond du FAJ (achats crise sanitaire) - Pérenniser Eval+73, dispositif d'insertion porté par l'Apajh - Réactiver la démarche de comité local de santé mentale

	- Décentralisation des permanences MDPH - Décentralisation des bilans de santé de la sécurité sociale - Développer l'offre d'accompagnement hygiène alimentaire, activité physique => partenariat Bouger sur prescription
L'ACCÈS AU NUMERIQUE	
Besoin globalement pris en charge mais : - manque de structures intermédiaires d'accompagnement - difficultés de mobilité entravent les démarches - besoin d'accompagnement physique pour enclencher le parcours - besoin d'apprentissage aux démarches administratives Manque de lisibilité de l'offre => communication Mednum à développer	✓ Privilégier des lieux partagés entre partenaires institutionnels : - poursuivre le développement des liens avec les Maisons de services au public / France Services - créer des espaces numériques au sein des centres sociaux départementaux / CCAS - équiper les CSD de bornes numériques avec accompagnement ✓ Déploiement des Pass numériques ✓ Pérenniser le poste MLJ bassin chy ✓ Proposer des actions collectives en local : se familiariser avec le numérique, tests de compétences <i><u>Des idées</u> : un bus connecté itinérant</i>
LA GARDE D'ENFANTS	
✓ coût : reste à charge pour les familles ✓ manque de places en collectif, accès non prioritaire aux personnes sans emploi ✓ Accueil inadapté : horaires atypiques, enfants en situation de handicap ✓ freins psychologiques de faire garder ses enfants	✓ Proposer des accompagnements psychologiques, en lien avec les puéricultrices ✓ Des actions innovantes spécifiques sur la parentalité y compris pour des publics « spécifiques » (personnes « Gens du voyage ») ✓ Retravailler sur l'offre : crèches à vocation d'insertion professionnelle, places diffuses réservées, horaires atypiques ✓ Octroi d'aides financières (couvrir le reste à charge) ✓ Développer les liens avec les Relais d'assistantes maternelles

AUTRES FREINS

SAVOIRS DE BASE

- Manque de lisibilité
- Saturation de l'offre
- Parcours morcelés, limités dans le temps

- ✓ Assurer une délocalisation régulière des actions dans les territoires ruraux (français langue étrangère)
- ✓ Proposer des cours de français de façon plus intensive que ce qui est proposé aujourd'hui par les associations pour les personnes ne rentrant dans aucun dispositif « Etat ou Région »
- ✓ Des actions intensives d'apprentissage, des apprentissages ciblés sur une thématique
- ✓ Proposer des diagnostics
- ✓ Professionnaliser l'apprentissage et favoriser le croisement des savoirs

LE LOGEMENT

- ✓ Créer un accueil de jour sur Aix Les bains
- ✓ Augmenter l'offre d'hébergement CHRS diffus et plus particulièrement sur les communes extérieures à Aix les Bains
- ✓ Faciliter le parcours locatif dans le parc public
- ✓ Instaurer une permanence Point conseil budget de l'UDAF à Aix les Bains

LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Développer les épiceries sociales

3° Parcours vers l'emploi

Constats	Propositions
Bon partenariat local avec Pôle Emploi - Liens avec les conseillers accompagnement global de bonne qualité - Peu de liens avec les conseillers de droit commun - Interconnaissance à renforcer Découpage des secteurs différents entre agences Pôle Emploi / MSD	- Clarifier l'accompagnement des bénéficiaires du rSa sociaux inscrits à Pôle Emploi (accès offre de service) - Revoir les modalités d'accompagnement (portefeuille) des bénéficiaires du rSa emploi - Délocalisation d'ateliers sur l'Avant-pays savoyard
Partenariat avec Cap Emploi non lisible	Permanences locales à développer
L'accès à l'offre de formation complexe et non lisible - L'offre PIC pour les infra bac +++ / problème pour les supra bac et notamment les jeunes ? - Action Persévérance inadaptée aux brSa sociaux	- Positionnement direct par les TS du Département (Ouiform)
Absence/manque de liens avec les dispositifs emploi (SIAE, PEC, postes clausés) Manque de lisibilité de l'offre Absence de liens avec les chambres consulaires	- Augmenter l'offre IAE + proposer des parcours progressifs accessibles sans compétences et à horaires réduits et flexibles - Développer les PEC au sein du Département + sur des métiers sédentaires - Prescriptions de PMSMP par les TS du Département - Favoriser l'accès aux VAE, y compris pour des publics « spécifiques » (Gens du voyage, réfugiés) - Encourager les nouvelles pratiques professionnelles « un emploi d'abord » notamment avec les SIAE - Développer les structures avec emploi adapté

Les accompagnements

✓ Adapter et diversifier les accompagnements

- Proposer des accompagnements type ASPP spécifiques (Gens du voyage / travailleurs indépendants)
- Assouplir la durée des actions pour éviter les ruptures de parcours
- Conserver une dimension « psycho-sociale » dans les accompagnements pro

Des idées : actions de tutorat bénévoles

- ✓ Réactiver des aides financières réactives pour des dépenses liées à l'insertion professionnelle (ex APRE)

4° Référents uniques / expertise d'accompagnement

- Les travailleurs non salariés
- Personnes issues de la Communauté des Gens du voyage sédentarisées / domiciliées sur un terrain familial
- Personnes sans domicile fixe / personnes isolées => sur tout le Département
- Les réfugiés et bénéficiaires protection subsidiaire ; les personnes ne maîtrisant pas la langue française

Besoins de coordination dans les parcours :

- Les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance / jeunes + 21 ans en rupture familiale => articulation ASE
- Les personnes sous main de justice => articulation Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Les personnes ayant un mode de vie itinérant => inter-départements, associations d'accompagnement
- Les personnes en cessation d'activité pour enfants et bénéficiaires du rSa majoré
- Les personnes en situation de handicap / problématique santé mentale / troubles psychiques non reconnus par la MDPH => articulation MDPH
- Les personnes de + de 50 ans sans qualification et les + 60 ans (en attente droits retraite)

5° Autres propositions

- Spécialisation d'une équipe insertion socioprofessionnelle => proposition d'organisation faite par la MSD du bassin chambérien

ANNEXE 4

Questionnaire anonyme diffusé aux usagers

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) 2022-2024

VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS D'INSERTION EN SAVOIE

Le Département est en cours de réflexion sur les actions d'accompagnement à mettre en place pour favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle.

L'avis des personnes directement concernées est indispensable. Leur parole pourrait être collectée lors des actions d'insertion, des accueils collectifs ou lors d'entretien individuel. Les avis pourront être utilisés afin d'enrichir et affiner l'offre d'insertion financée par le Département.

Ce questionnaire s'adresse à toute personne accompagnée quel que soit son statut, il est anonyme et ne récolte aucune donnée personnelle. Il peut être rempli :

- soit directement en ligne via le lien
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdJLrKI7QGvyar66D5wLzDBD1VuwbFRR3DpgL6ar1r6GLyNHQ/viewform?usp=sf_link,
- soit en version papier à retourner à la Direction Développement et Inclusion Sociale (Place François Mitterrand CS 71806 73018 CHAMBERY cedex) – Contacts : Sylvaine RICCHI 04.79.60.28.15 ou Sophie JULLIAND 04.79.60.28.17

Ce questionnaire est actif jusqu'au 15 octobre 2021.

Merci pour votre contribution !

1/ Quelles sont, selon vous, les difficultés qui freinent votre retour à l'emploi ?

.....
.....

2/ Avez-vous déjà participé à une action d'insertion ?

☐ OUI

Si oui, laquelle ou lesquelles :

☐ NON

3/ En avez-vous été satisfait ?

☐ OUI

☐ NON

Pourquoi :

.....
.....

4/ De quoi auriez-vous besoin pour retrouver un emploi ?

.....
.....

Qui vous a transmis ce formulaire :

Glossaire

ACI : Atelier chantier d'insertion
ADF : Assemblée des Départements de France
APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ARS : Agence Régionale de Santé
ASPP : Accompagnement socio professionnel personnalisé
BRSA : Bénéficiaires du RSA
CAF : Caisse d'allocations familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CER : Contrat d'Engagements Réciproques
CUI : Contrat unique d'insertion
CHS : Centre hospitalier spécialisé
DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDIS : Direction du développement et de l'inclusion sociale
DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGEFP : délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle
DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRH : Direction des ressources humaines
EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale
ESS : Economie sociale et solidaire
FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes
FSE : Fonds social européen
IAE : Insertion par l'Activité Economique
INAURA : Hub pour l'Inclusion Numérique en Auvergne Rhône-Alpes
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IUMM : Union des industries et métiers de la métallurgie
MLJ : Mission locale jeunes
MSA : Mutualité sociale agricole
MSAP : Maisons de services au public
MSD : Maison Sociale du Département
PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDIE : Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi
PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
PEC : Parcours emploi compétences
PMI : Protection maternelle et infantile
RSA : Revenu de Solidarité Active
SDAASP : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SPIE : Service public de l'insertion et de l'emploi
SPRE : Soutien au public en risque d'exclusion
TNS : Travailleur Non Salarié